

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1648

13 août 2010

SOMMAIRE

AltaLux Italy S.à r.l.	79100	Eurocharter S.A.	79101
Avolon Investments S.à r.l.	79080	Gentleman Style S.à.r.l.	79104
Calmena Luxembourg Holding	79101	Go Between Services S.A.	79104
Cameco Luxembourg S.A.	79100	Ibersports Sàrl	79104
Cameros Sicav	79101	Lux SIF Sicav	79103
COLT Lux Group Holding S.à r.l.	79101	Macla S.à r.l.	79104
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie	79102	Maitrank S.A.	79104
Confisio S.à r.l.	79102	Malva Promotions S.A.	79104
Definlux DFL S.A.	79102	Pareturn	79058
Diversified Growth Company en abrégé D.G.C.	79102	Socepal	79103

Pareturn, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 47.104.

L'an deux mille dix, le onze juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable PARETURN, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 170 du 29 avril 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 17 août 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 838 du 2 septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric Gutlein, employé de banque, résidant professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Cécile Bruyant, employée de banque, résidant professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Gwendoline Boone, employée de banque, résidant professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans le Luxemburger Wort, le Tageblatt, L'Agefi France, Il Sole 24 Ore et Cinco Dias en date des 10 et 26 mai 2010 ainsi que par des lettres envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 10 mai 2010.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'Article 4 des Statuts de la Société (les «Statuts») en vue de modifier l'adresse du siège social de la Société;

2. Modification de l'Article 8 des Statuts en vue de modifier les modalités de rachat des actions de la Société;

3. Modification de l'Article 13 des Statuts afin de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires;

4. Modification de l'Article 15 des Statuts en vue de modifier les modalités de convocation et les modalités de tenue des réunions du Conseil d'Administration de la Société;

5. Modification de l'Article 27 des Statuts en vue de modifier la procédure de fusion de compartiments de la Société;

6. Ajout d'un Article 31 dans les Statuts et modification de la langue officielle de la Société du français vers l'anglais;

7. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 674.820,269 actions en circulation, 18.214,44 actions sont représentées à la présente Assemblée.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première assemblée générale extraordinaire a été convoquée pour le 30 avril 2010 et que les conditions de quorum pour voter tous les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies lors de cette Assemblée. La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 4 des Statuts de la Société (les «Statuts») en vue de modifier l'adresse du siège social de la Société au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

La résolution a été prise par:

16.909 votes pour et,

1.304 abstentions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 8 des Statuts en vue de modifier les modalités de rachat des actions de la Société.

La résolution a été prise par:

16.909 votes pour et,
1.304 abstentions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 13 des Statuts afin de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

La résolution a été prise par:
16.909 votes pour et,
1.304 abstentions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 15 des Statuts en vue de modifier les modalités de convocation et les modalités de tenue des réunions du Conseil d'Administration de la Société.

La résolution a été prise par:
16.909 votes pour et,
1.304 abstentions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 27 des Statuts en vue de modifier la procédure de fusion de compartiments de la Société.

La résolution a été prise par:
16.909 votes pour et,
1.304 abstentions.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un Article 31 dans les Statuts et décide de modifier la langue officielle de la Société du français vers l'anglais.

La résolution a été prise par:
16.909 votes pour et,
1.304 contre.

En conséquence des résolutions qui précèdent, les statuts auront désormais la teneur suivante en version anglaise suivie d'une version française:

“ **Art. 1. Form and Corporate Name.** An Investment Company with Variable Capital (SICAV) is established pursuant to the Law of 20 December 2002 relating to Undertakings for collective investment. This SICAV shall have the corporate name “PARETURN”.

Art. 2. Duration. The Company has been established for an indefinite term. It may be dissolved by decision of the General Meeting ruling as for an amendment to the Articles of Incorporation pursuant to Article 28 below.

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company is to invest the funds that it has available in securities, in money market instruments and in all eligible assets, with the aim of spreading the investment risks and of enabling the shareholders to profit from the results of the management of its portfolio.

In a general manner, the Company may take all measures and carry out all transactions that it deems useful in order to achieve its object, while remaining within the limits specified by the Law of 20 December 2002 relating to Undertakings for collective investment.

Art. 4. Registered Office. The Registered Office is established in Hesperange, in the Grand Duchy of Luxembourg. The Registered Office may be transferred to any other commune in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the Board of Directors.

The Company may, upon a decision by the Board of Directors, create subsidiaries, branches, agencies and offices either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Board of Directors considers that extraordinary political events of a type that could compromise the normal activity at the registered office, easy communication with that registered office, or communication by that registered office abroad have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of those extraordinary circumstances; this provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of its registered office, shall remain Luxembourgish.

Art. 5. Share Capital, Sub-Funds of Assets, Categories and Classes of Shares. The value of the capital is, at any moment, equal to the value of the net assets of the different Sub-Funds of the Company. The minimum capital is EUR 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand euros) or the equivalent in any other currency. The minimum capital must

be achieved within six months from the approval of the Company. The annual statements of the Company, including all Sub-Funds, shall be prepared in the same currency as the share capital, i.e. the euro (EUR).

The Company may at any time issue shares that must be fully paid-up. In the event of an issue of new shares, existing shareholders shall have no priority right to the allocation of such shares. These shares may, by decision of the Board of Directors, belong to different Sub-Funds.

Within the framework of a single Sub-Fund, the Board of Directors may establish categories and/or classes of shares corresponding to (i) a specific allocation policy and/or (ii) a specific structure of issue or redemption costs, a specific structure of costs borne by the distributors or the SICAV, and/or (iii) a specific structure of administration costs or investment consultancy costs, and/or (iv) a specific reference currency as well as a policy of hedging exchange rate risks or not; and/or (v) any other specific feature applicable to a category/class of shares. The shares to be issued may, upon decision by the Board of Directors, represent a separate pool of assets corresponding to Sub-Funds. The proceeds of all issues of shares of a single defined category and/or class of shares shall be invested in the corresponding asset Sub-Fund pursuant to the investment policy defined by the Board of Directors, taking into account the investment restrictions pursuant to the Law of 20 December 2002 relating to Undertakings for collective investment.

Art. 6. Form of Shares. The Board of Directors shall decide, for each Sub-Fund, to issue bearer shares or registered shares, either dematerialised or not.

The certificates of bearer shares and the certificates of registered shares shall bear the signatures of two board members of the Company. These signatures may be written, printed or stamped. They shall remain valid even in the event the signatories lose their right to sign after having signed the certificates. In any event, one of the signatures may be applied by a person so authorised by the Board of Directors. In such a case this signature must be written by hand.

Upon decision by the Board of Directors, any fractions of shares up to three (3) decimal places may be issued for registered shares or for bearer shares that shall be entered into the accounts to the credit of the share account of the shareholder at the Custodian Bank or the correspondent banks providing the financial service for the shares of the Company. For each Sub-Fund the Board of Directors shall limit the number of decimal places that shall appear in the prospectus.

Fractions of shares shall not have any voting rights but shall provide a right to net assets of the Sub-Fund concerned in relation to the portion represented by those fractions. Bearer shares may be issued in the form of bearer share certificates of 1, 10 or 100 shares. The handover and material delivery of bearer titles may be charged to the shareholder requesting the material issue of his certificates.

Bearer share certificates may, if the Board of Directors so decides, contain a series of coupons.

Bearer share certificates may be exchanged at any time for other bearer share certificates representing a different number of shares through payment by the bearer of the costs arising from such exchange. All registered shares issued by the Company shall be recorded at the shareholder register that shall be maintained by the Company or by one or more entities so designated by the Company; such recording must indicate the name of each owner of shares, his/her address or chosen place of residence, and the number of registered shares he/she holds. The records in the shareholder register may be attested through the issue of registered share certificates.

Within the limits and conditions fixed by the Board of Directors, bearer shares may be converted into registered shares and vice versa upon request and at the cost of the owner of the shares in question.

Such conversion may require payment by the shareholder of the costs that arise through such conversion.

The conversion of registered shares into bearer shares shall be performed by cancelling the registered share certificates if such certificates have been issued, and by the issuing of one or more bearer share certificates in their place, while a record must be made in the registered shares register stating such cancellation. The conversion of bearer shares into registered shares shall be performed by cancelling the bearer share certificates and, if so required, the issuing of registered share certificates in their place, while a record must be made in the registered shares register stating such issue.

Art. 7. Lost or Damaged Certificates. If a shareholder is able to demonstrate to the Company that his/her share certificate has been lost or destroyed, a duplicate may be issued upon their request under the conditions and guarantees that the Company shall determine (in particular the stoppage procedure or in the form of a guarantee, without prejudice to any other forms of guarantee that the Company may choose). As soon as a new certificate is issued, on which it is stated that it is a duplicate, the original certificate shall no longer have any value.

Damaged share certificates may be exchanged for new certificates upon instruction from the Company. Such damaged certificates shall be returned to the Company and cancelled immediately.

The Company may charge the shareholder the cost of the duplicate or new share certificate and all the justified expenditure incurred by the Company in relation to the issue and recording in the register or the destruction of the old certificate.

Art. 8. Issue and Redemption Methods. The Board of Directors is authorised, at any time and without limitation, to issue new fully paid-up shares without providing existing shareholders with any priority right to the allocation of the shares to be issued.

Every shareholder has the right, at any time, to request the redemption of his/her shares under the conditions and limits fixed by the current Articles of Incorporation and by the law.

Capital variations shall be effected ipso jure and without compliance with measures regarding publication and entry in the commercial and company register prescribed for increases and decreases of capital of public limited companies.

The redemption of shares may be suspended pursuant to the provisions of Article 12 below.

The issue and redemption of shares, whatever the compartment the shares belong in, shall be effected on the basis of the unit inventory price as defined in Article 11 below; these prices may, depending on the case, include or exclude the costs and the commissions stipulated by the Board of Directors.

The Board of Directors may, at any time, suspend or interrupt the issue of shares of a Sub-fund, category or class of shares of the Company.

In addition, it may at its own discretion and without the need for justification:

- refuse any allocation of shares;
- redeem at any time shares of the Company illegitimately allocated or held.

Requests for allocation or redemption of shares may be made at establishments designated by the Company.

In the event of a share issue, the issue price must be settled five working days after the Valuation Day. In the event this rule is not complied with, the Company may cancel the issue while retaining the right to seek the costs and commissions that may be due. In the event of a redemption of shares, the payment of the price for such redemption shall be made within seven working days following the Valuation Day.

The Company may agree to issue shares against a contribution of securities, as for example in the case of merger with an external Sub-Fund, to the extent that these securities comply with the objectives and the investment policy of the Sub-Fund in question and also comply with the provisions of Luxembourg law, with the liability to submit a valuation report prepared by the External Auditor approved by the Company and which is available for consultation. All the costs connected with the contribution of securities shall be borne by the shareholders in question.

Under exceptional circumstances that may have a negative affect on the interests of the shareholders, or in the event of significant requests for redemption, the Company reserves the right not to fix the value of the shares until after the execution of the purchases and sales of securities required, and to proceed with the redemption pursuant to the provisions contained in the sale documents.

The net value of each share as well as the issue price and the redemption price at the Valuation Day shall be available from the Company and the establishments charged with recording requests for allocation and redemption. The Board of Directors shall decide, inter alia, which newspapers in which countries shall publish in particular the net value, as well as the frequency of such publications.

The Company may, with the express written agreement of the shareholders concerned, and if the principle of their equal treatment is respected, proceed with the redemption of its shares, in total or in part, for a payment pursuant to the conditions stipulated by the Company (including, without limitation, the presentation of an independent valuation report from the auditor of the Company).

Art. 9. Conversion Methods. Except for specific restrictions decided by the Board of Directors and indicated in the sale documents, every shareholder is authorised to request conversion within the framework of a single compartment or between compartments of all or part of his shares of a single category and/or class of shares into shares of another category/class.

The price for the conversion of shares shall be calculated using the net asset value of the two compartments, categories and/or classes of shares in question, calculated on the same Valuation Day and taking into account the standard charges for the compartments, categories and/or classes of shares in question.

The Board of Directors may impose restrictions it considers necessary, in particular regarding the frequency, the methods and the conditions of conversions, and it may subject them to payment of fees and charges that it calculates.

In the event a conversion of shares shall result in a reduction in the number or the net asset value of the shares that a shareholder holds in one category of shares defined below by a number or value defined by the Board of Directors, the Company may oblige that shareholder to convert all the shares within the framework of that category.

Shares that have been converted shall be cancelled.

Requests for conversions may be suspended under the conditions and methods pursuant to Article 12.

Art. 10. Creation and Closure of Compartments. All decisions relating to the creation or closure of a compartment shall be made by the Board of Directors.

The Board of Directors may, should the need arise, submit the case to the General Meeting of Shareholders to deliberate.

Art. 11. Net Asset Value. The net asset value per share of each compartment, category or class of shares of the Company as well as the issue and redemption prices shall be defined by the Company at a frequency to be stipulated by the Board of Directors, however at least twice a month.

The accounts of each compartment or category or class of shares shall be held separately. The net asset value shall be calculated for each compartment or category or class of shares and shall be expressed in the reference currency. The net asset value of the shares of each compartment or category or class of shares shall be defined by dividing the net assets of each compartment or category or class of shares by the total number of shares of each compartment or category or class of shares in circulation. The net assets of each compartment or category or class of shares correspond to the difference between the assets and the liabilities of each of the compartments or categories or class of shares. The day on which the net asset value shall be defined is stipulated in the present Articles of Incorporation as the “Valuation Day”.

The Board of Directors of the Company shall establish separate pool of net assets for each compartment. In contacts among the shareholders, this pool shall be attributed only to the shares issued in respect to the compartment in question, taking account, if applicable of the distribution of this pool between the different categories and/or classes of shares of that compartment.

In respect to third parties, and notwithstanding Article 2093 of the Civil Code, the assets of one defined compartment only cover the debts, commitments and liabilities relating to that compartment.

The valuation of the assets and liabilities of each compartment of the Company shall be performed pursuant to the following principles.

In order to establish separate pools of assets corresponding to a compartment or to two or more categories and/or classes of shares of a given compartment, the following rules shall apply:

a) If two or more categories/classes of shares relate to a single defined compartment, the assets attributed to those categories and/or classes of shares shall be invested together pursuant to the investment policy of the compartment in question, subject to the specific conditions applying to those categories and/or classes of shares;

b) The proceeds resulting from an issue of shares relating to a single category and/or class of shares shall be attributed in the books of the Company to the compartment that offers that category and/or class of shares, on the understanding that if more than one category and/or class of shares are issued in relation to that compartment, the corresponding value shall increase the proportion of the net assets of that compartment attributable to the category and/or class of shares to be issued;

c) The assets, liabilities, revenues and costs relating to a compartment shall be attributed to the category(ies) and/or class(es) of shares corresponding to that compartment;

d) In the event one asset results from another asset, that asset shall be attributed, in the books of the Company, to the same compartment or the same category and/or class of shares to which the asset from which it results belongs, and for each new valuation of an asset, the increase or the decrease in the value shall be attributed to the corresponding compartment or the category and/or class of shares;

e) If the Company has a liability that is attributable to an asset of a defined compartment or a category and/or class of shares, or to an operation performed in relation to an asset of a defined compartment or a category and/or class of shares, that liability shall be attributed to that compartment or category and/or class of shares;

f) In the event an asset or a liability of the Company cannot be attributed to a defined compartment, that asset or liability shall be attributed to all the compartments in proportion to the net asset value of the categories and/or classes of shares in question or in another manner that the Board of Directors shall determine in good faith;

g) After distributions made to the holders of shares of one category and/or class, the net asset value of that category and/or class of shares shall be reduced by the value of those distributions.

The valuation of assets and liabilities of each compartment of the Company shall be performed, unless given otherwise in the Prospectus, according to the following principles:

a) The value of the cash in hand or deposits, securities and bills payable on demand, advance payments, dividends and interests that have fallen due but are not yet collected, shall be calculated using the nominal value of those assets, unless it appears improbable that the asset in question can be collected. In such a case, the value shall be defined with the deduction of a specific amount that appears reasonable in order to reflect the real value of those assets;

b) The valuation of securities officially listed or negotiated on a regulated market that is functioning normally, recognised and open to the public, is based on the last rate known and if that security is traded on more than one market, based on the last rate known on the principle market for that security. If the last rate known is not representative, the valuation shall be based on the probable sale value estimated using the principles of prudence and good faith;

c) Securities that are not quoted or are not negotiable on a stock market or on a regulated market, functioning normally, recognised and open to the public, shall be valued on the basis of the probable sale value estimated using the principles of prudence and good faith;

d) Securities expressed in a different currency than that of the compartment in question shall be converted using the last exchange rate known;

e) The liquidation value of futures contracts and option contracts that are not negotiated on regulated markets shall equal their net liquidation value defined pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis applied coherently for each type of contract. The liquidation value of futures contracts or option contracts negotiated on regulated markets shall be based on the last available settlement price for these contracts on the regulated markets on which these futures contracts or option contracts are negotiated by the Company; in the event a futures contract or option contract

cannot be liquidated on the day on which the net assets are evaluated, the base that shall be used to determine the liquidation value of that contract shall be defined by the Board of Directors in a fair and reasonable manner;

f) If procedures so permit, liquid assets, money market instruments and all other instruments may be valued using the last closing rate known or according to the linear depreciation method. In the event of linear depreciation, the portfolio positions shall be regularly reviewed under the direction of the Board of Directors in order to establish whether there is a difference between the valuation according to the last closing rate known method and according to the linear depreciation method. If there is a difference that could lead to a consequent dilution or damage to the shareholders, appropriate corrective measures may be taken, including if necessary a calculation of the net asset value using the last closing rate known;

g) Units of UCITS and/or other UCI shall be valued at their last known net asset value per share;

h) Interest rate swaps shall be valued at their market value established by reference to the applicable rate curve. Swaps on financial indexes or instruments shall be valued at their market value established by reference to the financial index or instrument in question. The valuation of the swap contracts relative to the financial indexes or instruments shall be based on the market value of these swap operations according to the procedures established by the Board of Directors;

i) All other securities and assets shall be valued at their market value defined in good faith, in compliance with the procedures established by the Board of Directors;

j) All other holdings shall be valued on the basis of their probable realisation value, which must be estimated with prudence and in good faith.

The appropriate deductions shall be performed for the costs incurred by the Company, by each compartment or by each category and/or class of shares, calculated on a regular base, and any eventual liabilities of the Company, of each compartment and of each category and/or class of shares shall be taken into account by a fair valuation.

The appropriate deductions shall be made for the expenditure incurred by the Company and the liabilities of the Company shall be taken into consideration according to fair and prudent criteria. The Company shall bear the totality of the operating costs anticipated in its Prospectus and/or by contract. The Company shall be instructed to pay remuneration provided to external operators, to the Custodian Bank and, should the need arise, those of the correspondents, commission for the Administrative and Financial Agent; the costs and fees of the External Auditor; the costs of publication and for informing the shareholders, in particular the costs of printing and distributing the prospectus and the periodical reports; the capital outlay, including the printing costs for the certificates and the costs of necessary procedures for the establishment of the Company, for its introduction into the stock market and for its approval by the relevant authorities; the brokerage and commissions arising from the transactions on the securities in the portfolio; all the taxes and duties that may be due on its revenues; the subscription price as well as the fees due to the supervisory authorities, the costs arising from the distribution of dividends; the costs of consultation and other costs of extraordinary measures, in particular the expert valuations or lawsuits with the aim of safeguarding the interests of the shareholders; the annual duties for listing on the stock market.

In addition, all reasonable expenditure and advance payments, including, without this list being in any way exhaustive, costs for telephone, telex, telegram and postage incurred by the Custodian Bank from purchases and sales of securities in the portfolio of the Company, shall be borne by the Company.

This remuneration also includes that relating to the functions of the recording agent of the Company. As paying agent, the Custodian Bank may apply its normal commission in relation to the payment of the dividends by the Company.

Art. 12. Suspension of the Calculation of the Net Asset Value and Issue and Redemption of Shares. Irrespective of the legal causes of suspension, the Company may at any moment suspend the valuation of the net value of the shares in a compartment, a category or class of shares of the Company as well as the issue and redemption and conversion of these shares in the following cases:

a) If a stock exchange providing the listing for a significant part of the shares of the Company is closed for other periods than normal holidays or transactions on it are suspended or restricted;

b) If the market of a currency in which a significant part of the shares of the Company are denominated is closed for other periods than normal holidays or transactions on it are suspended or restricted;

c) If the means of communication that are normally used to determine the price or the value of the investments of the Company are suspended;

d) If restrictions on exchange or transfers of capital impede the execution of transactions on behalf of the Company or if purchase and sale transactions on behalf of the Company cannot be executed at normal exchange rates;

e) In the event that relevant factors related, inter alia, to the political, economic, military, financial or fiscal situation that are out of the control, the responsibility, or the influence of the Company, prevent it from disposing of the assets of the Company or from determining the value of the net assets of the Company in a normal and reasonable manner; and f) After any eventual decision to liquidate or dissolve the Company.

In the absence of bad faith, grave negligence and clear error, any decision taken by the Board of Directors or by a person delegated by the Board of Directors in relation to the calculation of the net asset value, shall be definitive and obligatory for the Company as well as for the shareholders.

Art. 13. General Meetings of Shareholders. The Ordinary General Meeting of Shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company. It shall enjoy the greatest powers for ordering, performing or ratifying all acts relating to the operations of the Company.

The Annual General Meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered offices of the Company or at any other location in the Grand Duchy of Luxembourg that shall be stipulated in the convocation, the 3rd Friday in the month of January at 11.00. In the event that this day is a public holiday or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held the first subsequent day that banks are open. The Annual General Meeting may be held abroad if the Board of Directors states without appeal that exceptional circumstances require such a move.

Decisions concerning the general interests of the shareholders of the Company shall be taken during a General Meeting of the Shareholders and the decisions concerning specific rights of shareholders of a compartment or of a category/class of shares shall be taken during a General Meeting of the Shareholders of that compartment or that category/class of shares.

The General Meetings of Shareholders shall be held on the date, at the time and at the location as specified in the convocation.

The quorums and delays required by law shall regulate the convocations and the course of the General Meetings of Shareholders of the Company wherever these are not specified in the present Articles of Incorporation.

In order to be admitted into the General Meeting, every security holder must deposit his bearer securities five working days before the date fixed for the General Meeting, at the registered office or at establishments designated in the convocation.

The owners of registered shares must, within the same deadline, inform the Board of Directors in writing (letter or proxy) of their intention to participate in the General Meeting and must indicate the number of securities for which they intend to participate in the voting.

Any share of any compartment, category or class, whatever its value, provides the right to a single vote.

Every shareholder may take part in General Meetings of Shareholders appointing another person in writing as proxy who cannot themselves be a shareholder.

The Board of Directors may stop the system of proxies and demand that they be submitted at the location indicated by it five working days before the General Meeting.

Unless stipulated otherwise by the law or these Articles of Incorporation, the decisions shall be made by the General Meeting of Shareholders by simple majority of the shareholders present or represented and taking part in the voting.

The Board of Directors may determine any other conditions to be complied with by the shareholders in order to take part in the General Meeting.

The shareholders shall meet upon convocation by the Board of Directors, after a notice announcing the agenda is published in compliance with the law.

The agenda shall be prepared by the Board of Directors which, if the General Meeting has been called upon written request by the shareholders as well as pursuant to the law, must take into account the items that it shall be required to submit to the General Meeting.

However, if all the shareholders are present or represented and if they declare that they are aware of the agenda, the General Meeting may proceed without prior publications.

The General Meeting of Shareholders may only address the items contained in the agenda.

Art. 14. Board Members. The Company shall be administered by a Board of Directors composed of at least three members; the members of the Board of Directors need not be shareholders of the Company.

If a legal entity is appointed as a board member, it may designate a natural person through which it shall exercise the functions of board member. In this regard, third parties shall not be able to demand justification for his powers - the simple indication of the quality of the representative or delegate of the legal entity being sufficient.

The board members are elected by the General Meeting of the Shareholders for a maximum period of one year. They may be re-elected.

The mandate of departing board members who have not been re-elected shall cease immediately after the General Meeting.

Any board member may be dismissed with or without reason, or may be replaced at any moment by decision of the General Meeting of the Shareholders board members proposed for election and whose names appear in the agenda of the annual General Meeting shall be elected by a majority of the shares present or represented and voting.

In the event a position of board member becomes vacant as the result of a death, resignation or otherwise, the remaining board members may elect, with a majority of votes, another board member temporarily to perform the functions attached to the position that has become vacant until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 15. Chairmanship and Meeting of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose a chairman from among its members and may elect from its members one or more vice-chairmen. It may also appoint a secretary or officers, while these do not need to be board members.

The Board of Directors shall meet upon convocation from the chairman or two board members, at the location, on the date and at the time indicated in the convocation. The written notice of any meeting of the Board of Directors shall be served on all the board members at least twenty-four (24) hours before the date provided for the meeting unless it is urgent, in which case the nature and the reasons for that urgency shall be indicated in the notice of convocation. That convocation may be waived with the consent of each board member in writing by telegram, telex, fax or any other similar means of communication. A special convocation shall not be required for a meeting of the Board of Directors being held at a time and place determined in a resolution passed in advance by the Board of Directors.

Each of the board members may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another board member as his proxy, in writing, by telegram, telex or fax, or by another similar means of communication. However, no board member may represent more than one of his colleagues.

Any board member may take part in a meeting of the Board of Directors by telephone conference or by using other means of communication when all the persons taking part in that meeting may hear each other. Taking part in a meeting in this way shall be the same as attending such a meeting in person.

The Board of Directors meets under the chairmanship of its chairman or, in the event of his absence, its vice-chairman if there is one, if not then by a delegated board member if there is one, or if not then by a board member.

The Board of Directors may only meet and act if the majority of board members are present or represented. Decisions are taken with the majority of votes of the board members present or represented. In the event that, at a meeting of the Board of Directors, there is the same number of votes for and against a decision, the vote of the person chairing the Board of Directors shall prevail.

Irrespective of the provisions above, a decision by the Board of Directors may also be taken by circular.

Such a decision shall have the approval of all the board members whose signatures are applied either on a single document or on multiple copies of it. Such a decision shall have the same validity and the same force as if it was taken during a meeting of the Board of Directors called and held in the normal way.

The minutes of meetings of the Board of Directors shall be signed by the chairman, by the vice-chairman, by the delegated board member or by the board member who has assumed the chairmanship in his absence, or by two board members of the Company.

Copies or extracts of the minutes intended to be used in court or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two board members, or by any person authorised by the Board of Directors.

Art. 16. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors has the widest powers to carry out all administrative acts or measures in the interests of the Company. All powers not expressly reserved for the General Meeting by the law or by these Articles of Incorporation shall be within the competency of the Board of Directors.

The Board of Directors, applying the principle of spreading risk, has the power to stipulate the general direction of the management and the investment policy as well as the course of action to be followed in the administration of the Company.

Art. 17. Investment Policy. The Board of Directors, applying the principle of spreading risk, has the power to stipulate the investment policy of each compartment as well as the course of action to follow in the administration of the Company, while remaining within the investment restrictions imposed by laws and rules or those adopted by the Board of Directors.

In order to achieve this, the Board of Directors may decide to place its assets in:

- 1) Securities and money market instruments listed or negotiated on a regulated market.
- 2) Securities and money market instruments negotiated on another market of a European Union (hereinafter only the "EU") Member State that is regulated, functioning normally, recognized and open to the public.
- 3) Securities and money market instruments listed on the official list of a securities market of a state that is not in the EU, or negotiated on another market of a state that is not in the EU, regulated, functioning normally, recognised and open to the public.
- 4) Newly issued securities and money market instruments, on condition that:
 - The issue conditions include the Company that the application for admission onto the official list of a securities market or other market regulated, functioning normally, recognised and open to the public, are published and that admission is obtained within a period of one year from the issue.
- 5) Shares of the UCITS and/or other UCIs in the sense of Article 1(2), first and second paragraphs of Directive 85/611/EEC, whether or not they are situated in a EU Member State, on condition that:
 - The other UCIs are approved pursuant to legislation that ensures that these organisms are subject to supervision that the CSSF (the Financial Sector Supervisory Commission) considers equivalent to that imposed by Community legislation and that the cooperation between the authorities is sufficiently guaranteed;
 - The level of protection guaranteed to holders of shares of these other UCIs is equivalent to that imposed for the holders of shares of a UCITS and, in particular, that the rules regarding the division of assets, borrowings and loans, short selling securities and money market instruments, are equivalent to the provisions of Directive 85/611/EEC;
 - That the activities of these other UCIs are subject to half-yearly and annual reports that permit an valuation of the asset and the liability, the profits and the operations in the period in question;

- The proportion of assets of UCITS or of these other UCIs regarding which the acquisition is being considered and which may be invested globally in shares of other UCITS or of other UCIs pursuant to their articles of incorporation, does not exceed 10%.

6) Deposits at a credit institution repayable on request or that may be withdrawn and that have a maturity date less than or equal to twelve months, on condition that the credit institution has its registered offices in an EU Member State or, if the registered office of the credit institution is located in a third country, it is subject to prudent rules considered by the CSSF as equivalent to those imposed by Community legislation.

7) Derivatives, including fund-like instruments providing settlement in cash, which are negotiated on a regulated market of the type indicated in points 1), 2) and 3) above, and/or derivatives negotiated over-the-counter (“over-the-counter derivatives”) on condition that:

i) The underlying instruments are instruments coming under the present title A, financial indices, interest rates, exchange rates or currencies in which the Company may make placements consistent with its investment objectives;

- The counterparties to the transactions in over-the-counter derivatives are credit institutions subject to prudent supervision and belonging to categories approved by the CSSF; and

- The over-the-counter derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can, on the initiative of the Company, be sold, liquidated or closed by a symmetrical transaction at any moment and at their fair value;

ii) In no case will these operations lead the Company to depart from its investment objectives.

The Company may in particular intervene in operations concerning options, futures contracts, financial instruments and options on such contracts.

8) Money market instruments other than those negotiated on a regulated market, as long as the issuer or the issuer of these instruments are subject themselves to regulation intended to protect their investors and the savings and that the instruments are:

- Issued or guaranteed by a central, regional or local administration, by a central bank of an EU Member State, by the European Central Bank, by the EU or by the European Investment Bank, by a third state or, in the case of a federal state, by one of the members making up this federation or by an international public organisation that includes one or more EU Member States; or

- Issued by a company whose shares are negotiated on the regulated markets indicated in points 1), 2) and 3) above; or

- Issued or guaranteed by an institution subject to prudent supervision pursuant to the criteria defined by Community law, or by an institution that is subject to and that complies with prudent rules considered by the CSSF to be at least as strict as those imposed by Community legislation; or

- Issued by other entities belonging in the categories approved by the CSSF as long as the investments in these instruments are subject to rules for the protection of investors that are equivalent to those imposed in the first, second or third paragraphs, and that the issuer is a company regarding which the capital and the reserves come to at least ten million euros (EUR 10,000,000) and that presents and publishes its annual accounts pursuant to Directive 78/660/EEC, or an entity that, within the framework of a Group of Companies including one or more listed companies, focuses on the financing of the Group, or an entity that focuses on the financing of securitisation vehicles benefitting from a bank financing line.

In addition, the Company may, in each compartment:

- Invest up to 10% of the net assets of the compartment in securities and money market instruments other than those indicated in title A, points 1) to 4) and 8).

- Retain, as collateral, liquid assets and other instruments convertible into liquid.

- Borrow up to 10% of the net assets of the compartment, as long as this involves temporary loans.

Undertakings in relation to option contracts, the purchases and sales of futures contracts are not considered as loans for the calculation of the investment limit.

- Acquire currency through a back-to-back loan.

Art. 18. Daily Management.

a) The Board of Directors may establish, within or outside itself, any management committee, any consultative or technical committee, permanent or not, while it shall stipulate the composition, the powers and, if so required, the fixed or variable remuneration of its members, to be charged to overheads.

b) The Board of Directors may entrust the daily management of the Company as well as the representation of the Company as regards this management:

- Either to one or more of its members who hold the title of acting managing director on condition of prior authorisation from the General Meeting of Shareholders;

- Or to one or more representatives chosen from within or outside itself;

- The Board of Directors and the representatives for the daily management may, within the framework of that management, delegate special and limited powers to any proxy;

- It may also charge the management of one or more parts of the social affairs to one or more directors or authorised representatives chosen from within or outside itself and charge all special and limited powers to any proxy;
- The Board of Directors may use more than one of the facilities above and recall at any time the persons mentioned in the paragraphs above;
- It fixes the awards and the fixed or variable remuneration, charged to overheads, of the persons to whom it grants the powers.

Art. 19. Representation - Legal Transactions, Legal Actions and Commitments of the Company. The Company is represented as regards its legal transactions, including those involving a public functionary, a law official and in legal proceedings:

- By two board members together;
 - Or by the (those) charged with the daily management acting together or separately, within the limits of their powers.
- In addition, it is validly bound by special proxies within the limits of their mandates.

Legal actions, as plaintiff or defendant, shall be monitored on behalf of the Company by a member of the Board of Directors or by a person so authorised by the Board of Directors.

The Company is bound by the acts performed by the Board of Directors, by the board members authorized to represent it or by the person(s) authorised with the daily management.

Art. 20. Invalidation Clause. No contract and no transaction that the Company can conclude with other companies or firms may be affected or invalidated by the fact that one or more board members, directors or authorised representatives of the Company have any interest whatsoever in any other company or firm, or by the fact that that person is board member, associate, director, authorised representative or employee of such society or company. The board member, director or authorised representative of the Company who is a board member, director or authorized representative or employee of a society or company with which the Company has contracts or with which it is otherwise conducting business, shall not be deprived of the right to deliberate, to vote and to act regarding matters related to such contract or such business. In the event that a board member, director or authorized representative has a personal interest in an operation by the Company, such board member, director or authorised representative must inform the Board of Directors of his personal interest and he shall not deliberate and shall not take part in a vote on that matter; a report must be made regarding this matter and the personal interest of the board member, director or authorised representative at the next General Meeting of Shareholders.

Art. 21. Indemnification. In the absence of serious negligence or bad management, any person who is or has been director, authorised representative or board member may be remunerated by the Company for the total expenditure justifiably incurred for all actions or lawsuits he participated in within the framework of his position as board member, director or authorised representative of the Company.

Art. 22. External Auditor. Pursuant to the Law of 20 December 2002 relating to Undertakings for collective investment, the accounting and the preparation of all declarations imposed by Luxembourg law shall be monitored by an approved External Auditor. This person shall be elected by the Regular General Meeting of the Shareholders for a stipulated duration that shall not exceed one year. The mandate of a departing External Auditor who has not been re-elected shall cease immediately after the General Meeting. The External Auditor may be dismissed by the General Meeting at any time.

Art. 23. Custody of the Assets of the Company.

a) The custody of the assets of the Company shall be entrusted to a banking or savings institution in the meaning of the law modified with regard to the financial sector (the "Custodian Bank"). In the event the Custodian Bank relinquishes its mandate as Custodian of assets, the Board of Directors shall ensure its temporary replacement until the General Meeting, which shall designate a new Custodian in compliance with the applicable laws.

b) The Custodian Bank holding the assets of the Company shall be bound to comply with the liabilities and duties fixed within the framework of an agreement established to this effect and in compliance with the law.

Art. 24. Management Consultants. The Company may conclude one or more management or consultancy contracts with any Luxembourg-based company or company based abroad through which such company or any other company approved in advance shall provide consultation services, recommendations or management services for the Company in regard to the investment policy of the Company.

In order to reduce operational and administrative charges while permitting the greatest diversification of investments, the Board of Directors may decide that all or part of the assets of one compartment may be managed on a communal basis if that is appropriate (pooling).

Such a pool of assets (hereinafter only "Pool of Assets" for the needs of this document) shall be composed by the transfer of liquid assets or (while complying with the limitations mentioned above) other assets of each of the participating compartments. The board members may from time to time make other contributions or deductions of assets in respect to their respective investment sector.

Such Pools of Assets must not be considered as separate legal entities, and units of these Pools of Assets must not be considered as shares of the Company.

The rights and the liabilities of each compartment managed on this global basis apply to each of them and concern each of the investments performed within the Pools of Assets regarding which they hold the units.

Dividends, interest and other distributions that have the characteristic of revenue, received on behalf of a Pool of Assets shall be immediately credited to the compartments proportionally to their respective participation in the Pool of Assets at the moment of receipt. In the event of the dissolution of the Company, the assets of a Pool of Assets shall be allocated to the compartments in proportion to their respective participation in the Pool of Assets.

Art. 25. Financial Year Period - Annual and Periodical Reports. The financial year shall commence on 1 October and end on 30 September of the following year.

The accounts of the Company shall be prepared in EUR. In the event there are different compartments of shares and if the accounts of these compartments have been prepared in different currencies, these accounts shall be converted into EUR and totalled for the determination of the accounts of the Company.

Art. 26. Distribution of the Annual Income. Upon proposal by the Board of Directors and in compliance with legal limits, the General Meeting of the Shareholders of the category(ies)/class(es) of shares issued within the framework of a compartment shall determine the allocation of the results of that compartment and may on a periodical basis declare or authorise the Board of Directors to declare interim distributions. For each category/class of shares or for all categories/classes of shares giving the right to such distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends, while remaining in compliance with the law.

The payments of distributions to registered shareholders shall be made to those shareholders at their addresses indicated in the register of shareholders. The payments of distributions to holders of bearer shares shall be made on presentation of the dividend coupon to the agent or agents designated for this purpose by the Company.

The distributions may be paid in any currency chosen by the Board of Directors and at the time and place it chooses.

The Board of Directors may decide to distribute dividends in the form of new shares instead of cash dividends.

Any declared distribution that is not claimed by its beneficiary within five years from the date of its allocation may no longer be claimed and shall revert to the corresponding compartment to the category(ies)/class(es) of shares in question. The Board of Directors has all powers and may take all measures necessary for the application of this provision.

No interest shall be paid on dividends announced but remaining in the hands of the Company on behalf of its shareholders.

The payment of revenues can only be considered due insofar as the exchange regulations in force permit their distribution within the country of residence of the beneficiary.

Art. 27. Closure and Merger of Compartments, Categories or Classes.

A. CLOSURE OF COMPARTMENTS

If the assets of any compartment fall below a level at which the Board of Directors of the Company considers that its management is too difficult to ensure, it may decide to close that compartment. It shall do so within the framework of a rationalisation of the range of the products it offers to its clientele. The decision and the methods of closure shall be brought to the knowledge of the shareholders of the Company and, in particular, to the existing shareholders of the compartment in question.

A notification relating to the closure of the compartment may also be transmitted to all the registered shareholders of this compartment.

The net assets of the compartment in question shall be distributed among the remaining shareholders of the compartment. Any amounts that have not been distributed at the closure of the liquidation operations of the compartment in question shall be deposited at the public trust office (Caisse de Consignation) in Luxembourg to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

B. MERGER OF COMPARTMENTS

The Board of Directors of the Company may decide, in the interest of the shareholders, to transfer the assets of one compartment, category or class of shares to those of another compartment, category or class of shares within the Company. Such mergers may be performed for reasons of various economic reasons justifying a merger of compartments, categories or classes of shares. The merger decision shall be published and be sent to all registered shareholders of the compartment, category or of the concerned class of shares at least one month before the effective date of the merger. The publication in question shall indicate, in addition, the characteristics of the new compartment, the new category or class of shares. Every shareholder of compartments, categories or classes of shares concerned shall have the possibility, for a period of one month before the effective date of the merger, to request the redemption or the conversion of his shares free of charge. After the expiry of this one-month period, the decision shall apply to all the shareholders who have not taken advantage of the option of leaving free of charge.

In the same circumstances as described in the previous paragraph and in the interest of the shareholders, the transfer of assets and liabilities attributable to a compartment, category or class of shares to another Undertaking for collective investment under Luxembourg law created pursuant to the provisions of Part 1 of the Law of 20 December 2002 or to a compartment, category or class of shares within such other Undertaking for collective investment, may be decided by the Board of Directors of the Company. This decision shall be published in the same manner as described in the previous

paragraph and every shareholder of the compartment, category or class of shares concerned shall have the possibility, for a period of one month before the effective date of the merger, to request the redemption or the conversion of his shares free of charge.

In the case of a contribution in a different Undertaking for collective investment, of the type “investment or mutual fund”, the contribution shall only involve the shareholders of the compartment, the category or the class of shares in question who have expressly approved the contribution. Otherwise, the shares belonging to the other shareholders who have not made a statement regarding that merger shall be reimbursed.

Such mergers may be carried out in various economic circumstances that justify a merger of compartments.

Art. 28. Dissolution. In the event of the dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators who may be natural persons or legal entities and who shall be nominated by the General Meeting of the Shareholders, which shall also stipulate their powers and their remuneration.

In the event the capital of the Company becomes less than two-thirds of the legal minimum capital, the board members must submit the question of the dissolution of the Company to the General Meeting deliberating without condition of attendance and deciding with a simple majority of the shares present or represented at the General Meeting. In the event the capital falls to less than one quarter of the legal minimum capital, the General Meeting shall also discuss, again without condition of attendance, but in this case the dissolution may be pronounced by the shareholders possessing one quarter of the shares represented at the General Meeting.

The convocations to such General Meetings must be made so that the General Meetings are held within a deadline of forty days from the date it is found that the net asset has fallen to either two-thirds or one-quarter of the minimum capital.

The net proceeds from the liquidation of each compartment shall be distributed by the liquidators to the shareholders of that compartment.

Art. 29. Amendments to the Articles of Incorporation. The present Articles of Incorporation may be amended by a General Meeting of the Shareholders subject to the quorum and voting conditions pursuant to Luxembourg law and by the provisions of the present Articles of Incorporation.

Art. 30. Legal Provisions. For all matters that are not regulated through the present Articles of Incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and its amending laws as well as of the Law of 20 December 2002 relating to Undertakings for collective investment.

Art. 31. Language. The English version of the present Articles shall prevail over the French version.”

Suit la traduction française:

« **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est constitué une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) régie par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. Cette SICAV portera la dénomination de "PARETURN".

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 28 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, en instruments du marché monétaire et dans tous les actifs éligibles, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Art. 4. Siège Social. Le siège social est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg sur décision du Conseil d'Administration.

La Société peut sur décision du Conseil d'Administration créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social, Compartiments d'Actifs, Catégories et Classes d'Actions. Le montant du capital est, à tout moment, égal à la valeur de l'actif net des différents compartiments de la Société. Le capital minimum s'élève à 1.250.000,- EUR (un million deux cent cinquante mille Euro) ou à l'équivalent en toute autre devise. Le capital minimum doit être atteint dans les six mois de l'agrément de la Société.

Les comptes annuels de la Société, tous compartiments réunis, seront établis dans la monnaie d'expression du capital social soit l'euro (EUR).

La Société peut à tout moment émettre des actions qui doivent être entièrement libérées. En cas d'émission d'actions nouvelles, les anciens actionnaires n'ont aucun droit de préférence à la souscription de ces actions. Ces actions peuvent, au choix du Conseil d'Administration, appartenir à des compartiments différents.

Au sein d'un compartiment, le Conseil d'Administration peut établir des catégories et/ou classes d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, et/ou (ii) une structure spécifique de frais d'émission ou de rachat, une structure spécifique de frais acquis aux distributeurs ou à la SICAV, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une devise de référence particulière ainsi qu'une politique de couverture ou non des risques de cours de change; et/ou (v) toute autre spécificité applicable à une catégorie/classe d'actions.

Les actions à émettre peuvent relever, au choix du Conseil d'Administration, d'une masse distincte d'avoirs correspondant à des compartiments. Le produit de toute émission d'actions d'une catégorie et/ou classe d'actions déterminée sera investi dans le compartiment d'actif correspondant suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Art. 6. Forme des Actions. Le Conseil d'Administration décidera pour chaque compartiment d'émettre des actions au porteur et/ou des actions nominatives, sous forme dématérialisée ou non.

Les certificats d'actions au porteur et les certificats d'actions nominatives portent les signatures de deux administrateurs de la Société. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen de griffes. Elles resteront valables même dans le cas où les signataires perdraient leur pouvoir de signer après l'impression des titres. Toutefois, l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration. Dans ce cas elle doit être manuscrite.

Sur décision du Conseil d'Administration, des fractions d'actions jusqu'à trois (3) décimales pourront être émises pour les actions nominatives ou au porteur qui seront comptabilisées au crédit du compte titre de l'actionnaire auprès de la Banque Dépositaire ou auprès de banques correspondantes assurant le service financier des actions de la Société. Pour chaque compartiment, le Conseil d'Administration limitera le nombre de décimales qui sera précisé dans le prospectus.

Les fractions d'actions seront sans droit de vote mais donneront droit aux actifs nets du compartiment concerné pour la quote-part représentée par ces fractions.

Les actions au porteur pourront être émises sous la forme de certificats d'actions au porteur représentatifs de 1, 10 ou 100 actions. La remise et la livraison matérielle des titres au porteur pourront être mises à la charge de l'actionnaire demandant l'émission matérielle de ces certificats.

Les certificats d'actions au porteur peuvent, si le Conseil d'Administration en décide ainsi, contenir une série de coupons.

Les certificats d'actions au porteur peuvent à tout moment être échangés contre d'autres certificats d'actions au porteur représentatifs d'un nombre d'actions différent moyennant paiement par le porteur des frais entraînés par cet échange.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, et le nombre d'actions nominatives qu'il détient. Les inscriptions au registre des actionnaires pourront être attestées par l'émission de certificats d'actions nominatives.

Dans les limites et conditions fixées par le Conseil d'Administration, les actions au porteur peuvent être converties en actions nominatives et inversement sur demande et aux frais du propriétaire des actions concernées.

Cette conversion peut donner lieu au paiement par l'actionnaire des frais entraînés par cet échange.

La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, et par émission d'un ou de plusieurs certificats d'actions au porteur en leur lieu et place, et une mention devra être faite au registre des actions nominatives constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par annulation des certificats d'actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actions nominatives constatant cette émission.

Art. 7. Certificats Perdus ou Endommagés. Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera (et notamment la procédure d'opposition préalable ou sous forme d'une assurance, sans préjudice de toutes autres formes de garanties que la Société pourra choisir). Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés contre des certificats nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ.

La Société peut mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'action et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Art. 8. Modalités d'Emission et de Rachat. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Chaque actionnaire a le droit de demander à tout moment le rachat de ses actions dans les conditions et limites fixées par les présents statuts et par la loi.

Les variations du capital se font de plein droit et sans les mesures de publicité et d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés prévues pour les augmentations et diminutions de capital des sociétés anonymes.

Le rachat d'actions peut être suspendu conformément aux dispositions de l'article 12 ci-après.

L'émission et le rachat des actions, quelque soit le compartiment dont les actions relèvent, sont effectués sur base des valeurs d'inventaire unitaires, telles que définies à l'article 11 ci-après; ces prix pourront être, suivant le cas, majorés ou diminués des frais et commissions arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut à tout moment suspendre ou interrompre l'émission des actions d'un compartiment, catégorie ou classe d'actions de la Société.

En outre, il peut à sa discrétion et sans devoir se justifier:

- refuser toute souscription d'actions;
- rembourser à tout moment les actions de la Société illégitimement souscrites ou détenues.

Les demandes de souscription ou de rachat d'actions pourront être introduites auprès des établissements désignés par la Société.

En cas d'émission d'actions, le prix d'émission doit être réglé dans les cinq jours ouvrables suivant le Jour d'Evaluation. A défaut de réception du règlement, la Société peut annuler l'émission en gardant toutefois le droit de réclamer les frais et commissions éventuellement dus. En cas de rachat d'actions, le paiement du prix de rachat interviendra dans les sept jours ouvrables suivant le Jour d'Evaluation.

La Société peut accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, comme par exemple en cas de fusion avec un compartiment externe, dans la mesure où ces valeurs mobilières sont conformes aux objectifs et à la politique d'investissement du compartiment concerné et conformément aux dispositions prévues par la loi luxembourgeoise, au nombre desquelles l'on notera l'obligation de remettre un rapport d'évaluation rédigé par le Réviseur d'Entreprises agréé de la Société et pouvant être consulté. Tous les frais liés à l'apport en nature de valeurs mobilières seront à charge des actionnaires concernés.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des actionnaires, ou en cas de demandes importantes de rachat, la Société se réserve le droit de ne fixer la valeur des actions qu'après avoir effectué, les achats et les ventes de valeurs mobilières qui s'imposent et de procéder au rachat conformément aux dispositions contenues dans les documents de vente.

La valeur nette de chaque action ainsi que le prix d'émission et le prix de rachat du Jour d'Evaluation seront disponibles auprès de la Société et des établissements chargés de l'enregistrement des demandes de souscription et de rachat. Le Conseil d'Administration déterminera en outre les journaux de tels pays déterminés qui publieront notamment la valeur nette, ainsi que la périodicité de ces publications.

La Société peut, avec l'accord express écrit des actionnaires concernés, et si le principe de traitement égalitaire de ceux-ci est respecté, procéder aux rachats de ses actions, totalement ou en partie, moyennant paiement en nature conformément aux conditions établies par la Société (incluant, sans limitation, la présentation d'un rapport indépendant d'évaluation du réviseur de la Société).

Art. 9. Modalités de Conversion. Sauf restrictions spécifiques décidées par le Conseil d'Administration et indiquées dans les documents de vente, tout actionnaire est autorisé à demander la conversion au sein d'un même compartiment ou entre compartiments de tout ou partie de ses actions d'une catégorie et/ou classe d'actions en actions d'une autre catégorie et/ou classe d'actions.

Le prix de conversion des actions sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux compartiments, catégories et/ou classes d'actions concernés, calculée le même Jour d'Evaluation et en tenant compte des chargements forfaitaires revenant aux compartiments, catégories et/ou classes d'actions concernées.

Le Conseil d'Administration pourra imposer les restrictions qu'il estimera nécessaires notamment quant à la fréquence, les modalités et conditions des conversions et il pourra les soumettre au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

Au cas où une conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie d'actions déterminée en-dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société pourra obliger cet actionnaire à convertir toutes ses actions relevant de cette catégorie.

Les actions dont la conversion a été effectuée seront annulées.

Les demandes de conversions peuvent être suspendues dans les conditions et modalités prévues à l'Article 12.

Art. 10. Création et Fermeture de Compartiments. Tant la décision de création d'un compartiment que celle de procéder à sa clôture appartient au Conseil d'Administration. Celui-ci pourra saisir le cas échéant l'Assemblée Générale des Actionnaires pour en délibérer.

Art. 11. Valeur Nette d'Inventaire. Les valeurs nettes d'inventaire par action de chaque compartiment, catégorie ou classe d'actions de la Société ainsi que les prix d'émission et de rachat seront déterminés par la Société, suivant une périodicité à fixer par le Conseil d'Administration, mais au moins deux fois par mois.

Les comptes de chaque compartiment ou catégorie ou classe d'actions seront tenus séparément. La valeur nette d'inventaire sera calculée pour chaque compartiment ou catégorie ou classe d'actions et sera exprimée dans sa devise de référence. La valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment ou catégorie ou classe d'actions sera déterminée en divisant les avoirs nets de chaque compartiment ou catégorie ou classe d'actions par le nombre total d'actions de chaque compartiment ou catégorie ou classe d'actions en circulation. Les avoirs nets de chaque compartiment ou catégorie d'actions ou classe d'actions correspondent à la différence entre les avoirs et les engagements de chacun des compartiments ou catégorie ou classe d'actions.

Le jour auquel la valeur nette d'inventaire sera déterminée est désigné dans les présents Statuts comme "Jour d'Évaluation".

Le Conseil d'Administration de la Société établira pour chaque compartiment une masse distincte d'avoirs nets. Dans les relations des actionnaires entre eux, cette masse sera attribuée aux seules actions émises au titre du compartiment concerné, compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation de cette masse entre les différentes catégories et/ou classes d'actions de ce compartiment.

A l'égard des tiers, et par dérogation à l'article 2093 du Code Civil, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

L'évaluation des avoirs et des engagements de chaque compartiment de la Société s'effectuera selon les principes suivants.

A l'effet d'établir des masses distinctes d'avoirs correspondant à un compartiment ou à deux ou plusieurs catégories et/ou classes d'actions d'un compartiment donné, les règles suivantes s'appliquent:

a) si deux ou plusieurs catégories/classes d'actions se rapportent à un compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces catégories et/ou classes d'actions seront investis ensemble selon la politique d'investissement du compartiment concerné sous réserve des spécificités liées à ces catégories et/ou classes d'actions;

b) les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une catégorie et/ou d'une classe d'actions seront attribués dans les livres de la Société au compartiment qui propose cette catégorie et/ou classe d'actions étant entendu que, si plusieurs catégories et/ou classes d'actions sont émises au titre de ce compartiment, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce compartiment attribuables à la catégorie et/ou classe d'actions à émettre;

c) les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à un compartiment seront attribués à la (aux) catégorie(s) et/ou classe(s) d'actions correspondant à ce compartiment;

d) lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même compartiment ou à la même catégorie et/ou classe d'actions auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au compartiment ou à la catégorie et/ou classe d'actions correspondant;

e) lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un compartiment ou d'une catégorie et/ou classe d'actions déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un compartiment ou d'une catégorie et/ou classe d'actions déterminé, cet engagement sera attribué à ce compartiment ou cette catégorie et/ou classe d'actions;

f) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire des catégories et/ou classes d'actions concernées ou de telle autre manière que le Conseil d'Administration déterminera avec bonne foi;

g) à la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une catégorie et/ou classe, la valeur nette d'inventaire de cette catégorie et/ou classe d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

L'évaluation des avoirs et des engagements de chaque compartiment de la Société s'effectuera, sauf stipulation contraire dans le Prospectus, selon les principes suivants:

a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôts, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée. Dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

b) l'évaluation des valeurs mobilières admises à une cote officielle ou négociées sur un marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, est basée sur le dernier cours connu et si cette valeur mobilière est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours

connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi;

c) les valeurs mobilières non cotées ou non négociables sur un marché boursier ou sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi;

d) les valeurs exprimées en une autre devise que la monnaie d'expression du compartiment en question sont converties au dernier cours de change connu;

e) la valeur de liquidation des contrats à terme et des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des marchés réglementés équivaldra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des marchés réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les marchés réglementés sur lesquels ces contrats à terme ou ces contrats d'options sont négociés par la Société; pour autant que si un contrat à terme ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable;

f) si la pratique le permet, les avoirs liquides, les instruments du marché monétaire et tous les autres instruments peuvent être évalués aux derniers cours de clôture connus ou selon la méthode d'amortissement linéaire. En cas d'amortissement linéaire, les positions du portefeuille sont revues régulièrement sous la direction du Conseil d'Administration afin de déterminer s'il existe un écart entre l'évaluation selon la méthode des derniers cours de clôture connus et celle de l'amortissement linéaire. S'il existe un écart susceptible d'entraîner une dilution conséquente ou de léser les actionnaires, des mesures correctives appropriées peuvent être prises, y compris, si nécessaire, le calcul de la valeur nette d'inventaire en utilisant les derniers cours de clôture connus;

g) les parts d'OPCVM et/ou autres OPC seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire par action connue;

h) les swaps de taux d'intérêts seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à la courbe des taux applicables. Les swaps sur indices ou instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice ou l'instrument financier concerné. L'évaluation des contrats de swaps relatifs à ces indices ou instruments financiers sera basée sur la valeur de marché de ces opérations de swap selon des procédures établies par le Conseil d'Administration;

i) tous autres titres et actifs seront évalués à leur valeur de marché déterminée de bonne foi, conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration;

j) tous les autres avoirs sont évalués sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi.

Des déductions appropriées seront faites pour les frais incombant à la Société, à chaque compartiment ou à chaque catégorie et/ou classe d'actions, calculés sur une base régulière, et il sera tenu compte des obligations éventuelles de la Société, de chaque compartiment ou de chaque catégorie et/ou classe d'actions par une évaluation équitable à effectuer.

Des déductions appropriées seront faites pour les dépenses à supporter par la Société et le passif de la Société sera pris en considération selon des critères équitables et prudents. La Société prendra à sa charge l'intégralité des frais de fonctionnement prévus dans son Prospectus et/ou par contrat. La Société sera chargée de payer les rémunérations versées aux intervenants extérieurs, à la Banque Dépositaire et le cas échéant, celle des correspondants, les commissions de l'Agent Administratif et Financier; les frais et honoraires du Réviseur d'Entreprises; les frais de publication et d'information des actionnaires, notamment les frais d'impression et de distribution des prospectus et des rapports périodiques; les frais d'établissement, en ce compris les frais d'impression des certificats et les frais de procédures nécessaires à la constitution de la Société, à son introduction en Bourse et à son agrément par les autorités compétentes; les courtages et commissions engendrés par les transactions sur les titres du portefeuille; tous les impôts et taxes éventuellement dus sur ses revenus; la taxe d'abonnement ainsi que les redevances dues aux autorités de contrôle, les frais relatifs aux distributions de dividendes; les frais de conseil et autres coûts des mesures extraordinaires, notamment des expertises ou procès propres à sauvegarder les intérêts des actionnaires; les droits annuels de cotation en bourse.

En outre, toutes dépenses raisonnables et les frais avancés, y compris, sans que cette énumération soit limitative, les frais de téléphone, télex, télégramme, de port, encourus par la Banque Dépositaire lors d'achats et de ventes de titres du portefeuille de la Société, seront à charge de la Société. Cette rémunération comprend également celle relative aux fonctions d'agent enregistreur de la Société. En tant qu'agent payeur, la Banque Dépositaire pourra prélever sa commission normale en rapport avec le paiement des dividendes par la Société.

Art. 12. Suspension du Calcul de la VNI et de l'Emission et du Rachat des Actions. Sans préjudice des causes légales de suspension, la Société pourra à tout moment suspendre l'évaluation de la valeur nette des actions d'un compartiment, d'une catégorie ou classe d'actions de la Société ainsi que l'émission et le rachat et la conversion de ces actions dans les cas suivants:

a) lorsqu'une bourse fournissant les cotations pour une part significative des actifs de la Société est fermée pour des périodes autres que les congés normaux ou que les transactions y sont soit suspendues soit soumises à restrictions;

b) lorsque le marché d'une devise dans laquelle est exprimée une part importante des actifs de la Société est fermé pour des périodes autres que les congés normaux ou que les transactions y sont soit suspendues soit soumises à restrictions;

c) lorsque les moyens de communication qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société sont suspendus;

d) lorsque les restrictions de change ou de transferts de capitaux empêchent l'exécution des transactions pour le compte de la Société ou lorsque les transactions d'achat et de vente pour le compte de la Société ne peuvent être exécutées à des cours de change normaux;

e) lorsque des facteurs relevant, entre autres, de la situation politique, économique, militaire, monétaire, fiscale et échappant au contrôle, à la responsabilité, aux moyens d'action de la Société l'empêchent de disposer des actifs de la Société ou de déterminer la valeur d'actif net de la Société d'une manière normale et raisonnable; et

f) à la suite d'une éventuelle décision de liquider ou de dissoudre la Société.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave et erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou par un délégué du Conseil d'Administration en ce qui concerne le calcul de la valeur nette, sera définitive et obligatoire pour la Société ainsi que pour ses actionnaires.

Art. 13. Assemblées Générales des Actionnaires. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} vendredi du mois de janvier à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou un jour de fermeture bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles requièrent ce déplacement.

Les décisions concernant les intérêts généraux des actionnaires de la Société sont prises lors d'une assemblée générale des Actionnaires et les décisions concernant les droits particuliers des actionnaires d'un compartiment ou d'une catégorie/classe d'actions seront prises lors d'une assemblée générale des Actionnaires de ce compartiment ou de cette catégorie/classe d'actions.

Les assemblées générales d'actionnaires se tiendront aux date, heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire de titres doit effectuer le dépôt de ses titres au porteur cinq jours francs avant la date fixée par l'Assemblée, au siège social ou auprès des établissements désignés dans les avis de convocation.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, dans le même délai, informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration, de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

Toute action de chaque compartiment, catégorie ou classe, quelque soit sa valeur, donne droit chacune à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant comme mandataire par écrit une autre personne qui peut ne pas être actionnaire elle-même.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations et exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui cinq jours francs avant l'assemblée générale.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour publié conformément à la loi.

L'ordre du jour est préparé par le Conseil d'Administration qui, si l'assemblée est convoquée sur demande écrite des actionnaires ainsi qu'il est prévu par la loi, devra tenir compte des points qu'il sera demandé de soumettre à l'assemblée.

Cependant si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans publications préalables.

L'assemblée des actionnaires ne pourra traiter que des points contenus dans l'ordre du jour.

Art. 14. Administrateurs. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins; les membres du Conseil d'Administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société.

Si une personne morale est nommée administrateur, elle pourra désigner une personne physique à l'intervention de laquelle elle exercera les fonctions d'administrateur. A cet égard, les tiers ne pourront exiger la justification des pouvoirs, la simple indication de la qualité de représentant ou de délégué de la personne morale étant suffisante.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période de un an au plus. Ils sont rééligibles.

Le mandat des administrateurs sortants, non réélus, cesse immédiatement après l'assemblée générale.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou pourra être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs proposés à l'élection, et dont les noms figurent à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle seront élus par la majorité des actions présentes ou représentées et votant.

Au cas où un poste d'administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 15. Présidence et Réunion du Conseil. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire ou des officiers qui n'ont pas besoin d'être administrateur.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu, date et heure indiqués dans l'avis de convocation. L'avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Chacun des administrateurs pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en désignant un autre administrateur comme son mandataire, ce par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Toutefois aucun administrateur ne pourra représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres instruments de télécommunication où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président, ou à défaut de son Vice-Président s'il y en a un ou à défaut par l'administrateur-délégué s'il y en a un ou à défaut d'un administrateur.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix de celui qui préside l'Assemblée sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Cette décision recueillira l'accord de tous les administrateurs dont les signatures seront apposées soit sur un seul document, soit sur des exemplaires multiples de celui-ci. Une telle décision aura la même validité et la même vigueur que si elle avait été prise lors d'une réunion du Conseil régulièrement convoquée et tenue.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, par le Vice-Président, par l'administrateur-délégué ou par l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence, ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, ou par le secrétaire, ou par deux administrateurs, ou encore par toute personne autorisée par le Conseil d'Administration.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société.

Art. 17. Politique d'Investissement. Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement de chaque compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements ou celles adoptées par le Conseil d'Administration.

A cette fin, le Conseil d'Administration peut décider de placer ses avoirs en:

- (1) valeurs mobilières et Instruments du marché monétaire admis ou négociés sur un marché réglementé.
- (2) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat membre de l'Union Européenne (ci-après «l'UE») qui est réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public.

(3) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat qui ne fait pas partie de l'UE ou négociés sur un autre marché d'un Etat qui ne fait pas partie de l'UE, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public.

(4) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que:

- les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, soit introduite et que l'admission soit obtenue dans un délai d'un an à compter de l'émission.

(5) parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC au sens de l'article 1(2), premier et deuxième tirets de la Directive 85/611/CEE, qu'ils se situent ou non dans un Etat membre de l'UE, à condition que:

- ces autres OPC soient agréés conformément à une législation prévoyant que ces organismes sont soumis à une surveillance que la CSSF considère comme équivalente à celle prévue par la législation communautaire et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie;

- le niveau de protection garantie aux détenteurs de parts de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les détenteurs de parts d'un OPCVM et, en particulier, que les règles relatives à la division des actifs, aux emprunts, aux prêts, aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la Directive 85/611/CEE;

- que les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de l'actif et du passif, des bénéfices et des opérations de la période considérée;

- la proportion d'actifs des OPCVM ou de ces autres OPC dont l'acquisition est envisagée, qui, conformément à leurs documents constitutifs, peut être investie globalement dans des parts d'autres OPCVM ou d'autres OPC ne dépasse pas 10%.

(6) dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un Etat membre de l'UE ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire.

(7) instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé du type visé aux points (1), (2) et (3) ci-dessus, et/ou instruments financiers dérivés négociés de gré à gré ("instruments dérivés de gré à gré"), à condition que:

(i) le sous-jacent consiste en instruments relevant du présent titre A, en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises, dans lesquels la Société peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement;

- les contreparties aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré soient des établissements de crédit soumis à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par la CSSF; et

- les instruments dérivés de gré à gré fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et puissent, à l'initiative de la Société, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur;

(ii) en aucun cas, ces opérations ne conduisent la Société à s'écarter de ses objectifs d'investissement.

La Société peut notamment intervenir dans des opérations portant sur des options, des contrats à terme sur instruments financiers et sur des options sur de tels contrats.

(8) Instruments du Marché Monétaire autres que ceux négociés sur un Marché Réglementé, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne et que ces instruments soient:

- émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat membre de l'UE, par la Banque Centrale Européenne, par l'UE ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un Etat tiers ou, dans le cas d'un Etat fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE; ou

- émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les marchés réglementés visés aux points (1), (2) et (3) ci-dessus; ou

- émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire; ou

- émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième ou troisième tirets, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros (10.000.000 euros) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la directive 78/660/CEE, soit une entité qui, au sein d'un Groupe de Sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du Groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

En outre, la Société pourra, dans chaque compartiment:

- investir jusqu'à 10% des actifs nets du compartiment dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire autres que ceux visés dans le titre A, points (1) à (4) et (8).
- détenir, à titre accessoire, des liquidités et autres instruments assimilables à des liquidités.
- emprunter jusqu'à 10% des actifs nets du compartiment, pour autant qu'il s'agisse d'emprunts temporaires. Les engagements en rapport avec des contrats d'options, des achats et ventes de contrats à terme ne sont pas considérés comme des emprunts pour le calcul de la limite d'investissement.
- acquérir des devises par le truchement d'un type de prêt face à face.

Art. 18. Gestion journalière.

a) Le Conseil d'Administration peut constituer dans ou hors de son sein tout comité de direction, tout comité consultatif ou technique, permanent ou non, dont il détermine la composition, les pouvoirs et, le cas échéant, la rémunération, fixe ou variable de ses membres, à imputer sur les frais généraux.

b) Le Conseil peut conférer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion:

- soit à un ou plusieurs de ses membres qui portent le titre d'administrateur-délégué sous réserve de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires;
- soit à un ou plusieurs délégués choisis dans ou hors de son sein;
- le Conseil d'Administration et les délégués à la gestion journalière peuvent, dans le cadre de cette gestion, déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à tout mandataire;
- il peut également confier la direction d'une ou plusieurs parties des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoirs choisis hors ou dans son sein et confier tous pouvoirs spéciaux et limités à tout mandataire;
- le Conseil peut faire usage de plusieurs des facultés ci-dessus et révoquer en tout temps les personnes mentionnées aux alinéas qui précèdent;
- il fixe les attributions et les rémunérations fixes ou variables, imputées sur les frais généraux, des personnes à qui il confère les délégations.

Art. 19. Représentation - Actes et Actions Judiciaires - Engagements de la Société. La Société est représentée dans les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel et en justice:

- soit par deux administrateurs conjointement;
- soit par le ou les délégués à la gestion journalière agissant ensemble ou séparément, ce dans les limites de leurs pouvoirs.

Elle est en outre valablement engagée par des mandataires spéciaux dans les limites de leurs mandats.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la Société par un membre du Conseil d'Administration ou par la personne déléguée par ce Conseil.

La Société est liée par les actes accomplis par le Conseil d'Administration, par les administrateurs ayant qualité pour la représenter ou par le(s) délégué(s) à la gestion journalière.

Art. 20. Clause d'Invalidation. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoirs ou employé. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 21. Indemnisations. Sauf négligence grave ou mauvaise administration, toute personne qui est ou a été directeur, fondé de pouvoirs, administrateur pourra être indemnisée par la Société, de la totalité des dépenses raisonnablement occasionnées pour toutes actions ou procès auxquels elle aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de la Société.

Art. 22. Réviseur d'Entreprises. Conformément à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, la comptabilité et l'établissement de toutes déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un Réviseur d'Entreprises agréé. Celui-ci sera élu par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée déterminée qui ne devra pas excéder un an. Le mandat du Réviseur d'Entreprises sortant, non réélu, cesse immédiatement après l'Assemblée Générale. Le Réviseur d'Entreprises peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale.

Art. 23. Dépôt des Avoirs de la Société.

a) La garde des actifs de la Société sera confiée à un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée relative au secteur financier (la «Banque Dépositaire»). Au cas où la Banque Dépositaire renoncerait à son mandat de dépositaire des actifs, le Conseil d'Administration pourvoira à son remplacement provisoire jusqu'à l'Assemblée Générale qui désignera un nouveau dépositaire, dans le respect des lois applicables.

b) La Banque Dépositaire des avoirs de la Société sera tenue de remplir les obligations et devoirs fixés dans une convention établie à cet effet et conformément à la loi.

Art. 24. Conseils en Gestion. La Société pourra conclure un ou plusieurs contrat(s) de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère en vertu duquel la société susmentionnée ou toute autre société préalablement approuvée fournira à la Société des conseils, des recommandations et des services de gestion concernant la politique d'investissement de la Société.

Dans le but de réduire les charges opérationnelles et administratives tout en permettant une plus grande diversification des investissements, le Conseil d'Administration pourra décider que tout ou partie des actifs d'un compartiment pourra être géré sur une base commune lorsque ceci est approprié (technique du pooling).

Une telle masse d'actifs (ci-après dénommée «Masse d'Actifs» pour les besoins de cet article) sera formée par le transfert des liquidités ou (sous réserve des limitations mentionnées ci-dessous) autres avoirs de chacun des compartiments participants. Les administrateurs peuvent de temps en temps faire d'autres apports ou retraits d'actifs eu égard à leur secteur d'investissement respectif.

Ces Masses d'Actifs ne doivent pas être considérées comme des entités légales séparées, de même les unités de ces masses d'avoirs ne doivent pas être considérées comme des actions de la Société.

Les droits et devoirs de chaque compartiment géré sur cette base globale s'applique à chacun d'eux et portent sur chacun des investissements réalisés au sein des Masses d'Actifs dont ils détiennent des unités.

Les dividendes, intérêts et autres distributions, qui ont la nature d'un revenu, reçus pour compte d'une Masse d'Actifs seront immédiatement crédités aux compartiments proportionnellement à leurs participations respectives dans la Masse d'Actifs au moment de la réception. Lors de la dissolution de la Société, les avoirs d'une Masse d'Actifs seront alloués aux compartiments en proportion de leurs participations respectives dans la Masse d'Actifs.

Art. 25. Exercice Social - Rapports Annuels et Périodiques. L'exercice social commencera le 1er octobre et se terminera le 30 septembre de l'année suivante. Les comptes de la Société seront exprimés en EUR. Au cas où il existe différents compartiments d'actions et si les comptes de ces compartiments sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en EUR et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.

Art. 26. Répartition du Résultat Annuel. Sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites légales, l'Assemblée Générale des Actionnaires de la (des) catégorie(s)/classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions intérimaires. Pour chaque catégorie/classe d'actions ou pour toutes catégories/classes d'actions donnant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Les paiements de distributions aux actionnaires nominatifs seront effectués à ces actionnaires à leurs adresses indiquées dans le registre des actionnaires. Les paiements de distributions aux actionnaires au porteur seront effectués sur présentation du coupon de dividende à l'agent ou aux agents désigné(s) à cette fin par la Société.

Les distributions pourront être payées en toute monnaie choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions nouvelles au lieu de dividendes en espèces.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au compartiment correspondant à la (aux) catégorie(s)/classe(s) d'actions concernée(s).

Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs et pourra prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de cette disposition.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes annoncés et se trouvant aux mains de la Société pour compte de ses actionnaires.

Le paiement des revenus n'est exigible que dans la mesure où les réglementations de change en vigueur permettent de les distribuer dans le pays de résidence du bénéficiaire.

Art. 27. Clôture et Fusion de Compartiments, Catégories ou Classes.**A. CLOTURE DE COMPARTIMENTS**

Si les actifs d'un compartiment quelconque descendent en-dessous d'un niveau auquel le Conseil d'Administration de la Société estime que la gestion est trop difficile à assurer, il pourra décider de clôturer ce compartiment. Il en sera de même dans le cadre d'une rationalisation de la gamme des produits offerts à la clientèle.

La décision et les modalités de clôture seront portées à la connaissance des actionnaires de la Société et plus particulièrement aux actionnaires existants du compartiment en question.

Un avis relatif à la clôture du compartiment pourra également être transmis à tous les actionnaires nominatifs de ce compartiment.

Les avoirs nets du compartiment en question seront répartis entre les actionnaires restants du compartiment. Les sommes qui n'auront pas été distribuées lors de la clôture des opérations de liquidation du compartiment concerné seront déposées à la Caisse de Consignation à Luxembourg au profit des ayants droit jusqu'à la date de prescription.

B. FUSION DE COMPARTIMENTS

Le Conseil d'Administration de la Société pourra décider, dans l'intérêt des actionnaires, d'apporter les avoirs d'un compartiment, d'une catégorie ou classe d'actions à ceux d'un autre compartiment, d'une autre catégorie ou classe d'actions au sein de la Société. Ces fusions peuvent s'inscrire dans des circonstances économiques diverses justifiant une fusion de compartiments, catégories ou classes d'actions. La décision de fusion sera publiée et transmise aux actionnaires nominatifs du compartiment, de la catégorie ou de la classe d'actions concerné, au moins un mois avant la date effective de la fusion. La publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau compartiment, de la nouvelle catégorie ou classe d'actions. Chaque actionnaire du compartiment, catégorie ou classe d'actions concerné aura la possibilité durant une période d'un mois avant la date effective de la fusion de demander le rachat ou la conversion de ses actions sans frais. A l'expiration de la période d'un mois, la décision engage tous les actionnaires qui n'ont pas fait usage de la possibilité de sortir sans frais.

Dans les mêmes circonstances que celles prévues dans le paragraphe précédent et dans l'intérêt des actionnaires, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un compartiment, une catégorie ou classe d'actions à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois créé selon les dispositions de la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 ou à un compartiment, une catégorie ou classe d'actions au sein d'un tel autre organisme de placement collectif, peut être décidé par le Conseil d'Administration de la Société. Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite dans le paragraphe précédent et chaque actionnaire du compartiment, catégorie ou classe d'actions concerné aura la possibilité durant une période d'un mois avant la date effective de la fusion de demander le rachat ou la conversion de ses actions sans frais.

En cas de contribution dans un autre organisme de placement de type «fonds commun de placement» la contribution n'engagera que les actionnaires du compartiment, de la catégorie ou classe d'actions concernés qui auront expressément approuvé la contribution. Par contre, il sera procédé au remboursement des actions appartenant aux autres actionnaires qui ne se seront pas prononcés sur cette fusion.

Ces fusions peuvent s'inscrire dans des circonstances économiques diverses justifiant une fusion de compartiments.

Art. 28. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation de la Société par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Si le capital de la Société devient inférieur aux deux tiers du capital minimum légal, les Administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée. Si le capital devient inférieur au quart du capital minimum légal, l'assemblée générale délibérera également sans condition de présence mais la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

Les convocations à ces assemblées doivent se faire de façon que les assemblées générales soient tenues dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Le produit net de liquidation de chaque compartiment sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires du compartiment.

Art. 29. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise et par les prescriptions des présents statuts.

Art. 30. Dispositions Légales. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Art. 31. Langue. La version anglaise des présents statuts prévaut sur la version française.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GUTLEIN, C. BRUYANT, G. BOONE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27452. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010090208/1251.

(100100215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.507,66.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of May,
before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Avolon Nominees Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JEX 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 105616 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Avolon Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 5th May 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register;

represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20 May 2010 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The sole shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all one million eight hundred and fifty thousand seven hundred and sixty-six (1,850,766) shares divided into one million eight hundred thousand (1,800,000) category A shares (split into classes A1 to A5) and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) category C shares (split into classes C1 to C5).

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

Agenda

- Creation of a new category of shares, namely the category B shares divided into five classes namely class B1 to B5, and determine the rights and obligations thereof by amending the Articles as set forth below;

- Increase of the issued share capital of the Company from eighteen thousand five hundred seven United States Dollars and sixty-six cents (USD 18,507.66) to thirty-eight thousand six hundred thirty-four United States Dollars and thirteen cents (USD 38,634.13) by the issue of (i) three hundred seventeen thousand six hundred forty-seven (317,647) additional category A shares (divided into class A1 to A5) of a nominal value of one cent United States Dollars (USD 0.01) and a subscription price of one cent United States Dollars (USD 0.01) each (the "New A Shares") and (ii) one million six hundred ninety-five thousand (1,695,000) new category B shares (divided into class B1 to B5) of a nominal value of one cent United States Dollars (USD 0.01) and a subscription price of one hundred United States Dollars (USD 100) each (the "New B Shares" and together with the New A Shares, the "New Shares") for a total subscription price of one hundred sixty-nine million five hundred three thousand one hundred seventy-six United States Dollars and forty-seven cents (USD 169,503,176.47) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company as set forth in the table below; allocation of the Subscription Price as of twenty thousand one hundred twenty-six United States Dollars and forty-seven cents (USD 20,126.47) to the share capital and the remainder being one hundred sixty-nine million four hundred eighty-three thousand fifty United States Dollars (USD 169,483,050) to the share premium;

Subscriber	Number and class of shares subscribed	Subscription price
Avolon Nominees Limited	63,531 A1	USD 635.31
Avolon Nominees Limited	63,529 A2	USD 635.29
Avolon Nominees Limited	63,529 A3	USD 635.29
Avolon Nominees Limited	63,529 A4	USD 635.29
Avolon Nominees Limited	63,529 A5	USD 635.29
total Category A	317,647	USD 3,176.47
Avolon Nominees Limited	339,000 B1	USD 33,900,000
Avolon Nominees Limited	339,000 B2	USD 33,900,000
Avolon Nominees Limited	339,000 B3	USD 33,900,000

Avolon Nominees Limited	339,000 B4	USD 33,900,000
Avolon Nominees Limited	339,000 B5	USD 33,900,000
total Category B	1,695,000	USD 169,500,000
Total	2,012,647	USD 169,503,176.47

- Amendment and restatement of the Articles so as to read as follows:

Art. 1. Corporate form, Denomination. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the denomination “Avolon Investments S.à r.l.” governed by the Articles and the laws of Luxembourg.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an undetermined period of time.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board.

Art. 5. Share capital - Shares.

i.1 Share Capital

The Company’s issued share capital is US\$38,634.13 represented by 2,117,647 Category A Shares, 1,695,000 Category B Shares and 50,766 Category C Shares, each of which is divided into different Classes as set forth below:

1.	5.1.1.	423,531	Class A1 Shares;
2.	5.1.2.	423,529	Class A2 Shares;
3.	5.1.3.	423,529	Class A3 Shares;
4.	5.1.4.	423,529	Class A4 Shares;
5.	5.1.5.	423,529	Class A5 Shares;
6.	5.1.6.	339,000	Class B1 Shares;
7.	5.1.7.	339,000	Class B2 Shares;
8.	5.1.8.	339,000	Class B3 Shares;
9.	5.1.9.	339,000	Class B4 Shares;
10.	5.1.10.	339,000	Class B5 Shares;
11.	5.1.11.	10,154	Class C1 Shares;
12.	5.1.12.	10,153	Class C2 Shares;
13.	5.1.13.	10,153	Class C3 Shares;
14.	5.1.14.	10,153	Class C4 Shares; and
15.	5.1.15.	10,153	Class C5 Shares,

each Share with a nominal value of one USD cent (US\$ 0.01) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

i.2 Changes to Share Capital and Share Premium

The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution in the manner provided for amendments to the Articles.

Any available share premium shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles.

i.3 Cancellation of Classes of Shares

16. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares, including by the cancellation of one or more entire Class(es) of Shares, at any time and from time to time through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares, provided that in case of repurchases and cancellation of entire Classes:

17. such repurchases and cancellations of Shares shall be made in the reverse numerical order within each Category (in each Category, starting with the Class with the numerical reference of 5); and

18. in respect of each Category, Shares of a Class may only be repurchased and cancelled at the same time as the Shares of each of the other Categories with the same numerical reference are repurchased and cancelled (by way of example, the Class A5 Shares must be repurchased and cancelled together with the Class B5 Shares and the Class C5 Shares).

19. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of Shares (in the order provided under 5), such repurchase and cancellation gives the right to the holders of such Shares to the following:

20. each Class A1 Share, Class A2 Share, Class A3 Share, Class A4 Share and/or Class A5 Share (as applicable) repurchased and cancelled in accordance with this Article shall entitle its holder to the relevant Class A Share Cancellation Value;

21. each Class B1 Share, Class B2 Share, Class B3 Share, Class B4 Share and/or Class B5 Share (as applicable) repurchased and cancelled in accordance with this Article shall entitle its holder to the relevant Class B Share Cancellation Value; and

22. each Class C1 Share, Class C2 Share, Class C3 Share, Class C4 Share and/or Class C5 Share (as applicable) repurchased and cancelled in accordance with this Article shall entitle its holder to the relevant Class C Share Cancellation Value.

23. The Category A Cancellation Amount, the Category B Cancellation Amount and the Category C Cancellation Amount will be determined by the Board in accordance with the Articles and in particular this 5 and 6, having due regard to the assets, liquidities and liabilities of the Company and approved by the general meeting or as the case may be the sole Shareholder, provided however that the total aggregate Cancellation Amount for all Classes repurchased and cancelled at a Cancellation Date shall never exceed the Available Amount at that time.

24. Any Cancellation Amount to be paid by the Company for the repurchase and cancellation of Shares shall be due and payable upon the date the repurchase and cancellation is effected (the Cancellation Date).

i.4 Transfer of Shares

25. Subject to any other provisions of these Articles, Shares are freely transferable among Shareholders and except as otherwise provided by law, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the consent of Shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's capital.

26. Any transfer of Shares of one Class may only be made together with the concomitant transfer of an equal proportion of Shares of each and every one of the other Classes of the same Category.

Art. 6. Share category entitlements.

i.1 Entitlements to Distributions

Subject to Article 6, on any Distribution (the Current Distribution), the following provisions shall apply to the paying of such Current Distribution:

27. first, the payment of an amount up to and including the amount of Distributions (being all previous Distributions and the relevant portion of the Current Distribution paid in accordance with this Article 6) that results in the payment in full of the Aggregate Category A Subscription Price, Aggregate Category B Subscription Price and the Deemed Category C Subscription Price, which shall be allocated in the following proportions:

28. to the holders of Category A Shares, a percentage equal to: $100 \times (\text{Aggregate Category A Subscription Price} / (\text{Aggregate Category A Subscription Price} + \text{Aggregate Category B Subscription Price} + \text{Deemed Category C Subscription Price}))$;

29. to the holders of Category B Shares, a percentage equal to: $100 \times (\text{Aggregate Category B Subscription Price} / (\text{Aggregate Category A Subscription Price} + \text{Aggregate Category B Subscription Price} + \text{Deemed Category C Subscription Price}))$;

30. to the holders of Category C Shares, a percentage equal to: $100 \times (\text{Deemed Aggregate Category C Subscription Price} / (\text{Aggregate Category A Subscription Price} + \text{Aggregate Category B Subscription Price} + \text{Deemed Category C Subscription Price}))$; and

31. then, if any portion of the Current Distribution remains to be paid after 6 above (the Surplus), the Surplus shall be allocated amongst the holders of Shares in the following proportions:

32. to the holders of Category A Shares, a percentage of the Surplus equal to: $100 \times (\text{Base Percentage} + \text{Exit Percentage}) \times \text{Dilution Factor}$; and

33. to the holders of Category B Shares, a percentage of the Surplus equal to: $100 \times (1 - ((\text{Base Percentage} + \text{Exit Percentage}) \times \text{Dilution Factor})) \times (\text{Aggregate Category B Subscription Price} / (\text{Aggregate Category B Subscription Price} + \text{Deemed Category C Subscription Price}))$; and

34. to the holders of Category C Shares, a percentage of the Surplus equal to: $100 \times (1 - ((\text{Base Percentage} + \text{Exit Percentage}) \times \text{Dilution Factor})) \times (\text{Deemed Category C Subscription Price} / (\text{Aggregate Category B Subscription Price} + \text{Deemed Category C Subscription Price}))$,

where:

Aggregate Category A Subscription Price means the aggregate gross subscription price paid in respect of the issue of all Category A Shares (including any premium) expressed in US\$;

Aggregate Category B Subscription Price means the aggregate gross subscription price paid in respect of the issue of all Category B Shares (including any premium) expressed in US\$;

Base Percentage is equal to 0.02;

Category B Inflows means the Aggregate Category B Subscription Price plus any Qualifying Shareholder Expenses;

Category B Outflows means an amount equal to an aggregate of the Distributions and Sale Proceeds received, or to be received, in respect of the Category B Shares, being the aggregate of (i) the relevant proportion of the Current Distribution proposed to be made in respect of the Category B Shares in accordance with this Article 6; and (ii) all previous payments of Distributions and Sale Proceeds received in respect of the Category B Shares (net of any expenses incurred by the Company and its subsidiaries in relation to Distributions or the sale of Category B Shares resulting in the payment of Sale Proceeds and any Qualifying Shareholder Expenses (except to the extent that such Qualifying Shareholder Expenses are included in the calculation of Category B Inflows)). For the avoidance of doubt, any monitoring fees or other expenses which may be paid by the Company or its subsidiaries (if any) to the Investors or their Affiliates in any capacity shall not be included as Category B Outflows;

Cumulative Money Multiple means the Category B Outflows expressed as a multiple of the Category B Inflows, it being understood that the calculation is made taking into account the proposed next Current Distribution after the application of the provisions of Article 6 and Article 6;

Deemed Category C Subscription Price means an amount expressed in US\$ equal to:

- in respect of the 50,766 Category C Shares in issue on the date of the amendment and restatement of these Articles on or about 21 May 2010 (the Initial Category C Shares), the number of such Initial Category C Shares that have not been repurchased and cancelled \times Initial Category B Subscription Price; plus

- in respect of any Category C Shares issued after the date of the amendment and restatement of these Articles on or about 21 May 2010 (the Future Category C Shares), the number of such Future Category C Shares that have not been repurchased and cancelled \times the aggregate gross subscription price paid (including any premium) for such Future Category C Shares;

Dilution Ceiling means US\$1,025,000,000;

Dilution Factor is the lesser of (a) $(\text{Dilution Ceiling} / (\text{Aggregate Category B Subscription Price} + \text{Deemed Category C Subscription Price}))$ or (b) 1;

Exit Percentage is equal to:

- 0.12 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.7x;
- 0.11 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.6x but is less than 2.7x;
- 0.10 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.5x but is less than 2.6x;
- 0.09 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.4x but is less than 2.5x;
- 0.08 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.3x but is less than 2.4x;
- 0.07 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.2x but is less than 2.3x
- 0.06 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.1x but is less than 2.2x;
- 0.05 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.0x but is less than 2.1x;
- 0.04 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 1.5x but is less than 2.0x; or
- 0 if the Cumulative Money Multiple is less than 1.5x;

Initial Category B Subscription Price means US\$100; and

Qualifying Shareholder Expenses means the amount in US\$ of any expenses incurred and paid by or on behalf of the holders of Category B Shares (but not to the extent paid by one or more Group Members) either (i) in connection with any subscription for Category B Shares or (ii) in connection with any Distributions or sale of Category B Shares resulting in the receipt of Sale Proceeds, provided that in either case such expenses have been approved by the Company as Qualifying Shareholder Expenses.

i.2 If the completion of a proposed transaction or series of related transactions would result in an Exit, the calculation of the Current Distribution proposed to be made in relation to the proceeds of such Exit (the Final Distribution) shall be adjusted as follows:

(i) all Distributions and Sale Proceeds made prior to the Exit (Prior Distributions) taken together with the Final Distribution shall be deemed, for the purposes of calculating the Current Distribution, to have been paid together in one cumulative Distribution, which shall be allocated amongst the holders of Category A Shares, Category B Shares and Category C Shares pursuant to Article 6 (the Target Exit Distribution); and

(ii) the allocation of the Current Distribution in Article 6 shall be adjusted so that each holder of Shares receives in respect of each Category of Shares held by it, when taken together with all Prior Distributions in respect of that Category of Shares that applied to the Shares that they hold, whether held by them or any other prior holder(s) of such Shares at the time of any such Prior Distribution, their relevant proportion of the Target Exit Distribution, provided that such adjustment shall not return a payment of less than \$0 to the holders of either Category A Shares, Category B Shares or Category C Shares.

i.3 In relation to any Distributions or other calculations made pursuant to Article 6 which:

(i) are not denominated in US\$, the Board shall determine in good faith an equivalent US\$ denominated amount;

(ii) result in a fractional allocation of currency, shares or other securities which is not permissible by law or reasonable commercial practice, the Board shall determine in good faith an appropriate allocation of such amounts; and

(iii) requires a valuation of non-cash securities, the Board shall determine in good faith such valuation (which, in the case of an initial public offering of any subsidiary of the Company, shall be the initial offered price of the issuer on the date of such initial public offering).

Art. 7. Management.

i.1 Board

35. The Company shall be managed by a Board composed of up to nine Directors.

36. The Directors shall be appointed by the general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder for a limited or unlimited period. The general meeting or the sole Shareholder shall determine different categories of Directors (namely “Cinven Company Directors”, “CVC Company Directors” or “Oak Hill Company Directors”) and designate whether such appointee is a “Cinven Company Director”, “CVC Company Director” or “Oak Hill Company Director”.

37. A Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution of the general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder.

38. The Directors shall not be compensated for their services as Director, unless otherwise resolved by the sole Shareholder. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the Board.

i.2 Procedures of Meeting of the Board

39. The Board shall choose from among its members a Chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of meetings of the Board and of the general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder.

40. The Chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his absence the Board may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The vote of the Chairman shall not have a casting vote on an equal division of votes between Board members.

41. Meetings of the Board shall be called by (or on behalf of) any Director. Notice of any meeting of the Board must be given to the Directors in writing, by fax, email or any other similar means of communication at least two (2) Business Days in advance of the date scheduled for the meeting, except (i) in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice or (ii) if all Directors have agreed to a shorter notice period. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

42. A meeting may also be held by conference call or other similar means of communication. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

43. Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by facsimile, telegram, e-mail or telex another Director as his proxy without limitation as to the number of proxies which a Director may accept and vote.

44. The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Such resolutions signed by all the Directors shall have the same effect as resolutions taken during a Board meeting.

i.3 Quorum

45. Subject to Article 7, the Board can deliberate or act validly only when at least two Cinven Company Directors, at least two CVC Company Directors and at least two Oak Hill Company Directors are present or represented at the meeting in accordance with the Articles.

46. A meeting of the Board shall be adjourned to the same time and place on the same day in the following week if a quorum as required by Article 7 is not present at that meeting within 30 minutes of the time appointed for the meeting and notice of such reconvened meeting shall be given to all Directors. If a quorum as required by Article 7 is not present

at two consecutive meetings convened to consider substantially the same matters as a result of the absence of any Investor Director of the same category of Investor Directors, no Investor Directors of that category shall be required to form a quorum the next time the meeting is convened and those Directors present or represented at such next meeting can deliberate and act validly.

i.4 Decisions of the Board

Each Director shall have one vote. Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Directors present or represented at the relevant meeting.

i.5 Minutes

47. The resolutions of the Board shall be recorded in the minutes, to be signed by the Chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting), the secretary, or by such Directors as may be resolved at the relevant or a subsequent meeting.

48. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the secretary or by any two Directors or as may be resolved at the relevant or a subsequent meeting of the Board.

i.6 Powers of the Board

The Board is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and perform all acts of administration and disposition falling within the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder fall within the competence of the Board.

i.7 Binding Signature

The Company will be bound by the joint signature of two Directors provided such Directors are of two different categories as determined by the general meeting or the sole Shareholder pursuant to Article 7, or by the joint or single signature of any person to whom a special power has been delegated by the Board.

i.8 Liability of Directors and Indemnification

49. The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

50. Subject to the exceptions and limitations set forth below, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise and including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

51. No indemnification shall be provided to any Director or officer:

52. against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

53. with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

54. in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board.

55. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

56. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 8. Shareholder resolutions.

i.1 Powers

The general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder has the widest powers to authorise, adopt or ratify any action relating to the Company.

i.2 Procedures

57. Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

58. Decisions by Shareholders are passed in such form as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

59. Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to all Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

60. A general meeting shall be convened (or written resolution submitted) by or on behalf of the Board if and when the Board deems fit (provided that in case of a sole Shareholder, such shareholder may pass resolutions at any time).

61. A general meeting of Shareholders shall be validly constituted if at least 50.1% of the issued share capital is represented.

62. Except as otherwise provided for by law, resolutions by the general meeting of Shareholders (or written resolutions) shall be passed in accordance with the majorities set forth below:

63. decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital;

64. decisions concerning the amendment of the Articles shall be validly adopted if approved by (x) a majority of the Shareholders (y) representing least seventy five percent (75%) of the issued share capital of the Company.

Art. 9. Financial year - Annual accounts.

i.1 Financial year

The Company's financial year shall start on 1st January of each year and shall end on 31st December of the same year, with the exception of the first year, which shall start on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2010.

i.2 Annual accounts

Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board.

The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company in accordance with the provisions of law.

Art. 10. Allocation of results.

i.1 Each year, from the net annual profit determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when (and for as long as) the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

i.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder.

i.3 The general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder may further decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

i.4 Any distributions made pursuant to the above may only be made in accordance with the provisions of 6.

i.5 The available share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of the general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder in accordance with the provisions of 6. The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole Shareholder may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

i.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder.

i.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder in accordance with the relevant provisions of law.

i.3 At the time of dissolution of the Company, the Liquidation will be carried out by one or several liquidators, appointed by the general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder who shall determine their powers and remuneration.

i.4 In case of a Liquidation, any Liquidation Surplus available for distribution to the Shareholders after payment of all debts and liabilities of the Company shall be allocated in accordance with the provisions of 6.

Art. 12. Definitions.

i.1 In these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

Affiliate means:

() a with respect to any person, any other person who controls, is controlled by or is under common control with such first person, where control means the ability, through the ownership of voting securities, by contract or otherwise, to control the management and policies of another person;

() b without limiting the foregoing, with respect to any investment fund (whether structured as a limited partnership, unit trust or other vehicle), any other fund that is managed or advised by the manager or advisor of the first fund or an Affiliate of such manager or advisor (within the meaning of paragraph (a) above); and

() c without limiting the foregoing, with respect to a nominee, the beneficial owner in respect of which the nominee is holding shares or another nominee of the same beneficial holder;

Articles means these articles of association as amended from time to time;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) the amount of any share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits);

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses); and

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or the Articles;

Board means the board of directors of the Company (conseil de gérance);

Business Day means any day (other than a Saturday or Sunday) on which banks generally are open for business in Ireland, Luxembourg, Jersey, the Cayman Islands and England;

Cancellation Amount means the Category A Cancellation Amount, the Category B Cancellation Amount and the Category C Cancellation Amount (as the context implies);

Cancellation Date has the meaning given to it in Article 5;

Category means Category A, Category B and Category C (as the context implies);

Category A means category A of Shares divided into Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares and Class A5 Shares;

Category A Cancellation Amount means upon a Cancellation Date, an amount in US\$ corresponding to the amount of the Distributions attributable to the Shares of Category A being repurchased and cancelled in accordance with the Articles;

Category B means category B of Shares divided into Class B1 Shares, Class B2 Shares, Class B3 Shares, Class B4 Shares and Class B5 Shares;

Category B Cancellation Amount means upon a Cancellation Date, an amount in US\$ corresponding to the amount of the Distributions attributable to the Shares of Category B being repurchased and cancelled in accordance with the Articles;

Category C means category C of Shares divided into Class C1 Shares, Class C2 Shares, Class C3 Shares, Class C4 Shares and Class C5 Shares;

Category C Cancellation Amount means upon a Cancellation Date, an amount in US\$ corresponding to the amount of the Distributions attributable to the Shares of Category C being repurchased and cancelled in accordance with the Articles;

Chairman means the chairman of the Board;

Class A Share Cancellation Value means a proportion of the Category A Cancellation Amount pro rata to the total number of Shares of Category A (being the Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares and/or Class A5 Shares (as applicable)) which are being repurchased and cancelled on the Cancellation Date, expressed as a value per Share in US\$ rounded to the nearest US\$0.01;

Class A1 Shares means the shares of class A1 and Class A1 Share means any of them;

Class A2 Shares means the shares of class A2 and Class A2 Share means any of them;

Class A3 Shares means the shares of class A3 and Class A3 Share means any of them;

Class A4 Shares means the shares of class A4 and Class A4 Share means any of them;

Class A5 Shares means the shares of class A5 and Class A5 Share means any of them;

Class B Share Cancellation Value means a proportion of the Category B Cancellation Amount pro rata (on a per Share basis) to the total number of Shares of Category B (being the Class B1 Shares, Class B2 Shares, Class B3 Shares, Class B4 Shares and/or Class B5 Shares (as applicable)) which are being repurchased and cancelled on the Cancellation Date, expressed as a value per Share in US\$ rounded to the nearest US\$0.01;

Class B1 Shares means the shares of class B1 and Class B1 Share means any of them;

Class B2 Shares means the shares of class B2 and Class B2 Share means any of them;

Class B3 Shares means the shares of class B3 and Class B3 Share means any of them;

Class B4 Shares means the shares of class B4 and Class B4 Share means any of them;

Class B5 Shares means the shares of class B5 and Class B5 Share means any of them;

Class C Share Cancellation Value means a proportion of the Category C Cancellation Amount pro rata (on a per Share basis) to the total number of Shares of Category C (being the Class C1 Shares, Class C2 Shares, Class C3 Shares, Class C4 Shares and/or Class C5 Shares (as applicable)) which are being repurchased and cancelled on the Cancellation Date, expressed as a value per Share in US\$ rounded to the nearest US\$0.01;

Class C1 Shares means the shares of class C1 and Class C1 Share means any of them;

Class C2 Shares means the shares of class C2 and Class C2 Share means any of them;

Class C3 Shares means the shares of class C3 and Class C3 Share means any of them;

Class C4 Shares means the shares of class C4 and Class C4 Share means any of them;

Class C5 Shares means the shares of class C5 and Class C5 Share means any of them;

Classes means the classes of Shares in issue at a given moment and Class means any of them;

Company means "Avolon Investments S.à r.l.";

Controlling Interest in relation to a person means:

(a) the ownership or control (directly or indirectly) of shares in that person carrying more than fifty per cent. (50%) of the votes exercisable at general meetings of that person on all, or substantially all, matters; or

(b) the right to appoint or remove directors of that person having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors of that person on all, or substantially all, matters;

Current Distribution has the meaning given to it in Article 6;

Directors means the members of the Board (gérants) and Director means any of them (gérant);

Distribution means any declaration of dividends or other distribution, share capital or premium reduction, repurchase and cancellation of one or more Classes for valuable consideration greater than \$1.00, or distribution of a Liquidation Surplus;

Excluded Sales Proceeds means the proceeds resulting from a sale and/or transfer of Shares (i) in which not all Shareholders transfer all or part of their Shares to the transferee(s) or (ii) which are expressly permitted pursuant to any shareholder or like arrangement to which the Shareholder(s) are party (if any);

Exit means a Sale or IPO;

Group means (i) the Company and its subsidiaries from time to time; and (ii) the ultimate 100 per cent. holding company (if any) of the Company from time to time; and (iii) every other person which from time to time is a subsidiary of the same ultimate 100 per cent. holding company (if any);

Group Member means a member of the Group;

Holdco means Avolon Aerospace Limited, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands (registered number 233212), whose registered office is at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands;

Interim Account Date means the date no earlier than five (5) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es) of Shares;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Investor Directors means the Cinven Company Directors, the CVC Company Directors and the Oak Hill Company Directors (or any of them as appropriate);

IPO means together the admission to listing of all or any part of the share capital of the Company (following the conversion of the Company into a form of company capable of being listed) or Holdco, or all or any part of the share capital of a holding company of the Company or Holdco inserted for the purpose of such an admission, on the New York Stock Exchange, NASDAQ, the Hong Kong Stock Exchange, the London Stock Exchange, or the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange;

Liquidation means the dissolution and liquidation of the Company;

Liquidation Surplus means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to the Shareholders once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses have been met, set aside or duly provisioned for;

Payment Date means the date on which an Distribution is paid (or to be paid) to the Shareholders;

person or undertaking means any individual, firm, company, corporation, partnership, limited partnership, trust, incorporated or unincorporated association, joint venture, joint stock company, limited liability company, governmental authority (including a government or political subdivision or agency thereof) or other legal entity of any kind in any jurisdiction, and shall include any successor (by merger or otherwise) or assignee of such entity;

Sale means the completion of the acquisition (whether through a single transaction or a series of related transactions) by a person or his Affiliates or persons acting in concert with each other of Shareholder Instruments as a result of which such person acquires a Controlling Interest in the Company (where such persons did not previously have a Controlling Interest in the Company) or a disposal of all or substantially all of the assets of the Group;

Sale Proceeds means the amount received by a holder of Shares of proceeds from the sale and/or transfer of Shares (excluding any Excluded Sales Proceeds) expressed to be in US\$;

Share Cancellation Value means the Class A Share Cancellation Value, the Class B Share Cancellation Value and the Class C Share Cancellation Value;

Shareholder or holder of Shares means a holder of Shares of the Company as inscribed in the Shareholder Register;

Shareholder Instruments means (i) Shares, and any rights of subscription for or conversion into Shares; and (ii) loan stock or any other instrument evidencing indebtedness issued by any Group Member, but excludes any debt instrument and warrants issued to third party providers of debt financing;

Shareholders' Register means the register of shareholders maintained at the registered office of the Company in accordance with Article 185 of the Company Act;

Shares means all the shares (parts sociales) issued by the Company and Share means any of them; and

Surplus has the meaning given in 6.

i.2 Any reference in these Articles to \$, US\$ or USD is a reference to the lawful currency of the United States of America.

Art. 13. Sole shareholder. As long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Company law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 14. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles, the Shareholder(s) refer to the relevant legislation.”

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new category of shares namely category B shares, divided into five classes namely class B1 to B5, and to determine the rights and obligations thereof by amending the articles of incorporation as set forth in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company from eighteen thousand five hundred seven United States Dollars and sixty-six cents (USD 18,507.66) to thirty-eight thousand six hundred thirty-four United States Dollars and thirteen cents (USD 38,634.13) by the issue of the New Shares to be subscribed and paid in full in cash as set forth in the table set forth in the agenda.

The New Shares referred to above are subscribed by the Sole Shareholder, here represented by Me Nora Filali, prenamed by virtue of a proxy here attached. The Subscription Price was paid in full in cash as set forth in the agenda. Evidence of such payment having been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to allocate the Subscription Price as of twenty thousand one hundred twenty-six United States Dollars and forty-seven cents (USD 20,126.47) to the share capital and the remainder being one hundred sixty-nine million four hundred eighty-three thousand fifty United States Dollars (USD 169,483,050) to the share premium.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned .

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-et-unième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu

Avolon Nominees Limited, une limited company existant sous les lois de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JEX 8PX, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 105616 (l'«Associé Unique»), étant l'Associé Unique de «Avolon Investments S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 5 mai 2010 suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Me Nora Filali, maître en droit, résidant au Luxembourg, sur base d'une procuration en date du 20 mai 2010 (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec ledit acte).

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les un million huit cent cinquante mille sept cent soixante-six (1.850.766) parts sociales divisées en un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales de catégorie A (divisées en classe A1 à A5) et cinquante mille sept cent soixante-six (50.766) parts sociales de catégorie C (divisées en classe C1 à C5).

2. L'Associé Unique prend des décisions sur l'ordre du jour suivant:

- Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, les parts sociales de catégorie B, divisées en cinq classes à savoir les classes B1 à B5 et détermination des droits et obligations qui s'y rapportent par la modification des statuts tel que décrit ci-dessous;

- Augmentation du capital social émis de la Société de dix-huit mille cinq cent et sept dollars des Etats-Unis et soixante-six cents (USD 18.507,66) à trente-huit mille six cent trente-quatre dollars des Etats-Unis et treize cents (USD 38.634.13) par l'émission de (i) trois cent dix-sept mille six cent quarante-sept (317.647) parts sociales de catégorie A additionnelles (divisées en classe A1 à A5) pour une valeur nominale de un cent de dollars des Etats-Unis (USD 0,01) et un prix de souscription de un cent de dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales A»), et (ii) un million six cent quatre-vingt quinze mille (1.695.000) nouvelles parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5) d'une valeur nominale de un cent de dollars des Etats-Unis (USD 0,01) et un prix de souscription de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales B») et avec les Nouvelles Parts Sociales A, les «Nouvelles Parts Sociales») pour un montant total de souscription de cent soixante-neuf millions cinq cent et trois mille cent soixante-seize dollars des Etats-Unis et quarante-sept cents (USD 169.503.176,47) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement intégral de la somme par un apport en numéraire à la Société tel que décrit dans le tableau ci-dessous; allocation du Prix de Souscription à concurrence de vingt mille cent vingt-six dollars des Etats-Unis et quarante-sept cents (USD 20.126,47) au capital social de la Société et le solde de cent soixante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cinquante dollars des Etats-Unis (USD 169.483.050) à la prime;

Souscripteur	Nombre et classe des Parts Sociales souscrites	Prix de Souscription
Avolon Nominees Limited	63.531 A1	USD 635.31
Avolon Nominees Limited	63.529 A2	USD 635.29
Avolon Nominees Limited	63.529 A3	USD 635.29
Avolon Nominees Limited	63.529 A4	USD 635.29
Avolon Nominees Limited	63.529 A5	USD 635.29
total Catégorie A	317.647	USD 3.176.47
Avolon Nominees Limited	339.000 B1	USD 33.900.000
Avolon Nominees Limited	339.000 B2	USD 33.900.000
Avolon Nominees Limited	339.000 B3	USD 33.900.000
Avolon Nominees Limited	339.000 B4	USD 33.900.000
Avolon Nominees Limited	339.000 B5	USD 33.900.000
total Catégorie B	1.695.000	USD 169.500.000
Total	2.012.647	USD 169.503.176,47

- Modification et refonte des statuts pour qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale, Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Avolon Investments S.à r.l.», régie par les présents Statuts et les lois en vigueur au Luxembourg.

Art. 2. Objet social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou autres entités commerciales, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de titres, d'obligations, de titres de créance, bons de caisse ou autres valeurs mobilières, ainsi que la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre, par voie de placement privé, des obligations et titres de créance.

D'une manière générale, elle pourra fournir son assistance (au travers de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du même groupe de sociétés qu'elle (y compris vers le haut ou vers des sociétés soeurs), prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile pour la réalisation et le développement de ses objets.

Finalement la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres opérations, liées directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est formée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution extraordinaire de son Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés, délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil. La Société peut avoir des bureaux et des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers intéressés par le Conseil.

Art. 5. Capital social – Parts.

5.1. Capital social

Le capital social émis de la Société est fixé à US\$ 38.634,13 divisé en 2.117.647 Parts de Catégorie A, 1.695.000 Parts de la Catégorie B et 50.766 Parts de la Catégorie C, chaque catégorie étant divisée en différentes Classes comme indiqué ci-dessous:

5.1.1.	423.531	Parts de Classe A1
5.1.2.	423.529	Parts de Classe A2
5.1.3.	423.529	Parts de Classe A3
5.1.4.	423.529	Parts de Classe A4
5.1.5.	423.529	Parts de Classe A5
5.1.6.	339.000	Parts de Classe B1
5.1.7.	339.000	Parts de Classe B2
5.1.8.	339.000	Parts de Classe B3
5.1.9.	339.000	Parts de Classe B4
5.1.10.	339.000	Parts de Classe B5
5.1.11.	10.154	Parts de Classe C1
5.1.12.	10.153	Parts de Classe C2
5.1.13.	10.153	Parts de Classe C3
5.1.14.	10.153	Parts de Classe C4; et
5.1.15.	10.153	Parts de Classe C5

chaque Part ayant une valeur nominale d'un centime US\$ (US\$ 0,01) et à laquelle sont attachés les droits et obligations définis dans les présents Statuts.

5.2. Modifications du capital social et Prime d'émission

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

5.3. Annulation de Classes de Parts

5.3.1. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts, y compris, à toute époque ou de temps à autre, par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes de Parts entières par l'intermédiaire du rachat et de l'annulation de toutes les Parts émises dans telle(s) Classe(s) de Parts, étant entendu qu'en cas de rachats et d'annulations de Classes entières:

(i) de tels rachats et annulations de Parts soient faits dans l'ordre numérique inverse au sein de chaque Catégorie (au sein de chaque Catégorie en commençant avec la Classe avec la référence numérique 5); et

(ii) le rachat et l'annulation des Parts d'une Classe dans une Catégorie donnée sera uniquement possible ensemble avec le rachat et l'annulation des Parts dans chacune des autres Catégories portant la même référence numérique (par exemple: les Parts de Classe A5 doivent être rachetées et annulées ensemble avec les Parts de Classe B5 et les Parts de Classe C5).

5.3.2. Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social par l'intermédiaire du rachat et de l'annulation de Parts (selon l'ordre défini sous 5.3.1), un tel rachat et une telle annulation donnent les droits suivants aux détenteurs de Parts:

(i) chaque Part de Classe A1, Part de Classe A2, Part de Classe A3, Part de Classe A4 et/ou Part de Classe A5 (tel qu'applicable) rachetée et annulée conformément au présent Article confère le droit à son détenteur à la Valeur d'Annulation de Part de Classe A appropriée;

(ii) chaque Part de Classe B1, Part de Classe B2, Part de Classe B3, Part de Classe B4 et/ou Part de Classe B5 (tel qu'applicable) rachetée et annulée conformément au présent Article confère le droit à son détenteur à la Valeur d'Annulation de Part de Classe B appropriée;

(iii) chaque Part de Classe C1, Part de Classe C2, Part de Classe C3, Part de Classe C4 et/ou Part de Classe C5 (tel qu'applicable) rachetée et annulée conformément au présent Article confère le droit à son détenteur à la Valeur d'Annulation de Part de Classe C appropriée.

5.3.3. Le Montant d'Annulation de la Catégorie A, le Montant d'Annulation de la Catégorie B et le Montant d'Annulation de la Catégorie C seront déterminés par le Conseil conformément aux Statuts et en particulier aux Articles 5 et 6, en tenant dûment compte des avoirs, liquidités et passifs de la Société et seront approuvés par l'assemblée générale ou, le cas échéant, par l'Associé unique étant entendu cependant que le Montant d'Annulation total de toutes les Classes rachetées et annulées à la Date d'Annulation ne dépasse jamais le Montant Disponible à tel moment.

5.3.4. Tout Montant d'Annulation à payer par la Société pour le rachat et l'annulation des Parts sera dû et payable à la date de réalisation du rachat ou de l'annulation (la «Date d'Annulation»).

5.4. Transfert des Parts

5.4.1. Sous réserve de dispositions différentes dans les présents Statuts, les Parts sont librement transmissibles entre Associés et, sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts à des non associés doit être approuvé par des Associés représentant au moins soixante-quinze (75%) du capital social de la Société.

5.4.2. Tout transfert de Parts d'une Classe ne peut être réalisé qu'ensemble avec un transfert concomitant du même nombre de Parts de chacune des autres Classes de la même Catégorie.

Art. 6. Droits relatifs aux Catégories de Parts.

6.1. Droits aux Distributions

Sous réserve de l'article 6.2, les dispositions suivantes s'appliqueront au paiement de toute Distribution (la «Distribution Actuelle»):

6.1.1. en premier lieu, le paiement d'un montant jusqu'à et incluant le montant des Distributions (étant toutes les Distributions précédentes et la portion appropriée de la Distribution Actuelle payée suivant les termes de cet article 6.1) qui résulte dans le paiement complet du Prix de Souscription Total de la Catégorie A, du Prix de Souscription Total de la Catégorie B et du Prix de Souscription Considéré de la Catégorie C et qui sera réparti de la manière suivante:

(i) aux détenteurs de Parts de la Catégorie A, un pourcentage égal à: $100 \times (\text{Prix de Souscription Total de la Catégorie A} / (\text{Prix de Souscription Total de la Catégorie A} + \text{Prix de Souscription Total de la Catégorie B} + \text{Prix de Souscription Considéré de la Catégorie C}))$;

(ii) aux détenteurs de Parts de la Catégorie B, un pourcentage égal à: $100 \times (\text{Prix de Souscription Total de la Catégorie B} / (\text{Prix de Souscription Total de la Catégorie A} + \text{Prix de Souscription Total de la Catégorie B} + \text{Prix de Souscription Considéré de la Catégorie C}))$;

(iii) aux détenteurs de Parts de la Catégorie C, un pourcentage égal à: $100 \times (\text{Prix de Souscription Considéré Total de la Catégorie C} / (\text{Prix de Souscription Total de la Catégorie A} + \text{Prix de Souscription Total de la Catégorie B} + \text{Prix de Souscription Total de la Catégorie B} + \text{Prix de Souscription Considéré de la Catégorie C}))$; et

6.1.2. ensuite, s'il reste une partie de la Distribution Actuelle à payer après la distribution réalisée selon 6.1.1 ci-dessus, (le «Surplus»), le Surplus sera distribué parmi les détenteurs de Parts selon les proportions suivantes:

(i) aux détenteurs de Parts de la Catégorie A, un pourcentage du Surplus égal à: $100 \times (\text{Pourcentage de Base} + \text{Pourcentage de Sortie}) \times \text{Facteur de Dilution}$; et

(ii)aux détenteurs de Parts de la Catégorie B, un pourcentage du Surplus égal à $100 \times (1 - ((\text{Pourcentage de Base} + \text{Pourcentage de Sortie}) \times \text{Facteur de Dilution})) \times (\text{Prix de Souscription Total de la Catégorie B} / (\text{Prix de Souscription Total de la Catégorie B} + \text{Prix de Souscription Considéré de la Catégorie C}))$; et

(iii)aux détenteurs de Parts de la Catégorie C, un pourcentage du Surplus égal à $100 \times (1 - ((\text{Pourcentage de Base} + \text{Pourcentage de Sortie}) \times \text{Facteur de Dilution})) \times (\text{Prix de Souscription Considéré de la Catégorie C} / (\text{Prix de Souscription Total de la Catégorie B} + \text{Prix de Souscription Considéré de la Catégorie C}))$,

les termes ci-dessus ayant les significations suivantes:

Dépenses Admissibles des Associés signifie le montant en US\$ de toutes les dépenses engagées et payées par les ou pour le compte des détenteurs de Parts de la Catégorie B (sauf si payées par un ou plusieurs Membres du Groupe) soit (i) en relation avec toute souscription de Parts de la Catégorie B, soit (ii) en relation avec toute Distribution ou vente de Parts de la Catégorie B donnant lieu à la perception de Produits de Vente à condition que dans les deux cas de telles dépenses aient été approuvées par la Société comme Dépenses Admissibles des Associés.

Entrées de la Catégorie B signifie le Prix de Souscription Total de la Catégorie B augmenté des Dépenses Admissibles des Associés;

Facteur de Dilution est égal au plus petit entre (a) (Plafond de dilution/(Prix de Souscription Total de la Catégorie B + Prix de Souscription Considéré de la Catégorie C)) ou (b) 1;

Multiple d'Argent Cumulatif signifie les Sorties de la Catégorie B exprimées en tant que multiple des Entrées de la Catégorie B, étant entendu que le calcul est effectué en prenant en compte la prochaine Distribution Actuelle proposée après application des dispositions des articles 6.1.1 et 6.1.2;

Plafond de Dilution signifie US\$ 1.025.000.000;

Pourcentage de Base est égal à 0,02;

Pourcentage de Sortie est égal à:

- 0,12 si le Multiple d'Argent Cumulatif est inférieur à 2,7x;
- 0,11 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 2,6x mais inférieur à 2,7x;
- 0,10 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 2,5x mais inférieur à 2,6x;
- 0,09 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 2,4x mais inférieur à 2,5x;
- 0,08 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 2,3x mais inférieur à 2,4x;
- 0,07 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 2,2x mais inférieur à 2,3x;
- 0,06 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 2,1x mais inférieur à 2,2x;
- 0,05 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 2,0x mais inférieur à 2,1x;
- 0,04 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 1,5x mais inférieur à 2,0x;
- 0 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 1,5x;

Prix de souscription Considéré de la Catégorie C signifie un montant exprimé en US\$ égal à:

- par rapport aux 50.766 Parts de la Catégorie C en émission ou autour du 21 mai 2010 (les «Parts Initiales de la Catégorie C»), le nombre de telles Parts Initiales de la Catégorie C qui n'ont pas été rachetées et annulées x le Prix de Souscription Initial des Parts de la Catégorie B; ainsi que

- par rapport aux Parts de la Catégorie C émises après la date de modification des présents statuts ou autour du 21 mai 2010, (les «Futures Parts de la Catégorie C»), le nombre de telles Futures Parts de la Catégorie C qui n'ont pas été rachetées et annulées x le prix de souscription total brut payé (y inclus toute prime) pour de telles Futures Parts de la Catégorie C;

Prix de Souscription Initial de la Catégorie B signifie US\$ 100;

Prix de Souscription Total de la Catégorie A signifie le prix de souscription brut total payé en rapport avec l'émission de toutes les Parts de la Catégorie A (y inclus toute prime) exprimé en US\$;

Prix de Souscription Total de la Catégorie B signifie le prix de souscription brut total payé en rapport avec l'émission de toutes les Parts de la Catégorie B (y inclus toute prime) exprimé en US\$;

Sorties de la Catégorie B signifie un montant égal au total des Distributions et des Produits de Vente reçus, ou devant être reçus, en rapport avec les Parts de la Catégorie B, étant la somme totale de (i) la proportion appropriée de la Distribution Actuelle proposée, en relation avec les Parts de la Catégorie B et en conformité avec cet article 6.1; et (ii) tous les paiements précédents de Distributions et de Produits de Vente reçus en rapport avec les Parts de la Catégorie B (nets de toutes dépenses engagées par la Société et ses filiales en relation avec des Distributions ou la vente de Parts de la Catégorie B résultant dans le paiement de Produits de Vente ou de toutes Dépenses Admissibles d'Associés (à moins que ces Dépenses Admissibles d'Associés sont incluses dans le calcul des Entrées de la Catégorie B)). Afin d'éviter tout doute, tous les frais de surveillance et autres dépenses qui peuvent être payées par la Société ou ses filiales (le cas échéant) aux Investisseurs ou à leurs Affiliés à quelque titre que ce soit ne seront pas inclus comme Sorties de la Catégorie B.

6.2. Si la réalisation d'une transaction proposée ou d'une série de transactions liées résultait dans une Sortie, le calcul de la Distribution Actuelle proposée en relation avec les produits d'une telle Sortie (la «Distribution Finale») sera ajusté comme suit:

(i) toutes les Distributions et Produits de Vente réalisés avant la Sortie («Distributions Précédentes») ensemble avec la Distribution Finale seront réputés avoir été payés, pour les besoins du calcul de la Distribution Actuelle, ensemble dans une Distribution totale, qui sera allouée entre les détenteurs de Parts de la Catégorie A, de détenteurs de Parts de la Catégorie B et de détenteurs de Parts de la Catégorie C en conformité avec l'Article 6.1 (la «Distribution de Sortie Cible»); et

(ii) l'allocation de la Distribution Actuelle telle que prévue à l'Article 6.1 sera ajustée de telle manière à ce que chaque détenteur de Parts reçoive en relation avec la Catégorie de Parts détenue par lui, ensemble avec toutes les Distributions Précédentes en relation avec ladite Catégorie de Parts appliquées aux Parts qu'ils détiennent, qu'elles aient été détenues par eux ou par toute autre(s) détenteur(s) antérieur(s) de ces Parts au moment de ladite Distribution Précédente, leur proportion appropriée de la Distribution de Sortie Cible, étant entendu qu'un tel ajustement ne donne pas lieu à un paiement de moins de \$0 aux détenteurs de Parts de la Catégorie A, Parts de la Catégorie B ou Parts de la Catégorie C.

6.3. En relation avec toutes les Distributions ou autres calculs réalisés conformément à l'article 6.1 qui:

(i) ne sont pas libellés en US\$, le Conseil déterminera de bonne foi un montant équivalent libellé en US\$;

(ii) résulteraient dans une allocation fractionnaire de devises, parts sociales ou autres valeurs mobilières qui n'est pas autorisé par la loi ou par des pratiques commerciales raisonnables, le Conseil déterminera de bonne foi une allocation appropriée de tels montants; et

(iii) requièrent une évaluation de titres autres que des espèces, le Conseil déterminera de bonne foi une telle évaluation (qui, dans l'hypothèse d'une introduction en bourse de toute filiale de la Société, sera le prix initial offert par l'émetteur à la date d'une telle introduction en bourse).

Art. 7. Gestion.

7.1. Conseil

7.1.1. La Société sera gérée par un Conseil comprenant jusqu'à neuf Gérants.

7.1.2. Les Gérants seront nommés par une assemblée générale, ou le cas échéant par l'Associé unique pour une durée limitée ou illimitée. L'assemblée générale ou l'Associé unique déterminera les différentes catégories de Gérants (à savoir «Gérants Cinven», «Gérants CVC» ou «Gérants Oak Hill») et désignera si telle personne nommée est un «Gérant Cinven», «Gérant CVC» ou «Gérant Oak Hill».

7.1.3. Un Gérant peut être démis de ses fonctions avec ou sans motifs et/ou remplacé à tout moment par une décision de l'assemblée générale ou, le cas échéant par une décision de l'Associé unique.

7.1.4. Les Gérants ne percevront aucune rémunération pour leurs fonctions de Gérant sauf décision contraire de l'Associé unique. La Société remboursera les Gérants pour leurs dépenses raisonnables encourues lors de l'exercice de leurs fonctions, y inclus des frais de voyage et de logements raisonnables occasionnés lors de réunions du Conseil.

7.2. Procédures de réunion du Conseil

7.2.1. Le Conseil choisira parmi ses membres un Président. Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'assemblée générale ou, le cas échéant, de l'Associé unique.

7.2.2. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil pourra nommer un président pro tempore par un vote à la majorité des membres présents. Le Président n'aura pas voix prépondérante en cas d'indivision des votes des membres du Conseil.

7.2.3. Les réunions du Conseil peuvent être convoquées par (ou au nom de) chaque Gérant. Un avis de toute réunion du Conseil doit être donnée aux Gérants par écrit, par télécopie, courriel ou par d'autres moyens de communication similaires au moins deux (2) Jours Ouvrables avant la date prévue pour une telle réunion, sauf (i) en cas d'urgence, auquel cas la période pourra être raccourcie et la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis ou (ii) si tous les Gérants se sont accordés sur une période d'avis plus courte. Un avis spécial de convocation ne sera pas requis pour une réunion du Conseil qui sera tenue à un endroit et à une heure déterminés par une décision préalable adoptée par le Conseil.

7.2.4. Une réunion pourra également être tenue par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou la tenue d'une réunion physique

7.2.5. Tout Gérant peut agir à toute réunion du Conseil en donnant procuration par écrit, par télécopie, télégramme, courriel, télex à un autre Gérant sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et en vertu desquelles il peut voter.

7.2.6. Le conseil peut aussi, de manière unanime adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents semblables par décision circulaire en exprimant son accord par écrit, par câble, facsimile, courriel ou par d'autres moyens de communication. L'ensemble formera la résolution circulaire dûment signée et faisant foi de la décision. De telles décisions signées par tous les Gérants auront la même valeur que des décisions adoptées durant une réunion du Conseil.

7.3.Quorum

7.3.1.Sous réserve de l'article 7.3.2, le Conseil ne peut délibérer ou agir valablement que dans l'hypothèse où au moins deux Gérants Cinven, deux Gérants CVC et deux Gérants Oak Hill sont présents ou représentés à la réunion conformément aux présents Statuts.

7.3.2.Une réunion du Conseil pourra être reportée à la même heure et au même endroit au même jour la semaine suivante si un quorum tel que requis par l'article 7.3.1 n'est pas atteint à cette réunion dans les 30 minutes après l'heure convenue pour la réunion et un avis d'une telle réunion reconvoquée sera donné à tous les Gérants. Si un quorum tel que requis par l'article 7.3.1 n'est pas atteint à deux réunions consécutives convoquées sur substantiellement le même ordre du jour en raison de l'absence d'un Gérant de l'Investisseur de la même catégorie de Gérant de l'Investisseur, aucun Gérant de l'Investisseur de la même catégorie ne sera requis pour former un quorum à la prochaine réunion du Conseil et les Gérants présents ou représentés à cette prochaine réunion pourront délibérer et agir valablement.

7.4.Décisions du Conseil

Chaque Gérant dispose d'une voix. Les Décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion en question.

7.5.Procès-verbaux

7.5.1.Les résolutions du Conseil seront enregistrées dans des procès-verbaux, qui seront signés par le Président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé la réunion en question), le secrétaire, ou par ceux des Gérants selon ce qui a été décidé à la réunion en question ou une réunion postérieure.

7.5.2.Des copies ou extraits de procès-verbaux, qui peuvent être produits en justice ou autrement seront signées par le Président, par le secrétaire ou par deux Gérants ou selon ce qui sera décidé à la réunion en question ou à une réunion postérieure du Conseil.

7.6.Pouvoirs du Conseil

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus afin de gérer les affaires de la Société et d'autoriser et d'effectuer tous actes d'administration et de disposition tombant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, ou le cas échéant, à l'Associé unique sont de la compétence du Conseil.

7.7.Pouvoir de signature

La Société sera liée par la signature conjointe de deux Gérants, à condition que ces deux Gérants fassent partie de deux catégories différentes tel que, déterminé, suivant l'article 7.1.2, par l'assemblée générale ou l'Associé unique. La Société sera également liée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui le Conseil aura délégué un tel pouvoir de signature.

7.8.Responsabilité des gérants et indemnisation

7.8.1.Les Gérants ne seront pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs missions.

7.8.2.Sous réserve des exceptions et limitations exposées ci-dessous, chaque personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société de la manière la plus étendue permise par la loi pour sa responsabilité et toutes dépenses raisonnablement engagées en relation avec toute demande, action, procès ou procédure dans laquelle elle est devenue partie ou par le seul fait d'être ou d'avoir été un Gérant ou fondé de pouvoir et contre les montant payés ou encourus par elle dans le règlement de ceux-ci. Les termes «demande», «action», «procès» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, procès ou procédures (civiles, criminelles ou autrement y inclus les appels) actuelles ou potentielles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les frais d'avocat, les coûts, les jugements, les montants payés lors de transactions et d'autres responsabilités.

7.8.3.Aucune indemnisation ne sera accordée aux Gérants et fondés de pouvoir:

(i)pour toute responsabilité à l'égard de la Société ou des Associés en raison de tout abus de pouvoir volontaire, mauvaise foi, négligence grave ou mépris grossier pour les obligations découlant de sa fonction;

(ii)pour tout affaire dans laquelle il aura été reconnu coupable d'avoir agi de mauvaise foi et non pas dans l'intérêt de la Société; ou

(iii)dans le cas d'une transaction, sauf si la transaction a été approuvée par une juridiction compétente ou par le Conseil.

7.8.4.Le droit d'être indemnisé tel que prévu dans les présents statuts n'affectera pas les droits des Gérants ou fondés de pouvoirs sous les présents statuts, continuera à produire ses effets à l'égard d'une personne qui aura cessé ses fonctions de Gérant ou de fondé de pouvoir et s'imposera à leurs héritiers, exécuteurs et Gérants. Aucune disposition des présents statuts n'affectera les droits à indemnité auxquels les personnes travaillant pour la Société, y inclus les Gérants et fondés de pouvoir peuvent prétendre de par une disposition contractuelle ou légale.

7.8.5.Les dépenses encourues en relation avec la préparation et la représentation en justice de toute demande, action, procès ou procédure de la même nature que celle décrite dans cet Article seront avancées par la Société avant toute disposition finale sur celle-ci sur l'engagement par ou au nom du fondé de pouvoir ou Gérant de rembourser de telles sommes s'il est déterminé à l'issue d'une telle procédure qu'il n'a pas droit à être indemnisé selon les conditions prévues par le présent Article.

Art. 8. Résolutions des associés.

8.1. Pouvoirs

L'assemblée générale ou, le cas échéant, l'Associé unique dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'autoriser, adopter ou ratifier toute action en rapport avec la Société.

8.2. Procédures

8.2.1. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient et peut valablement agir au travers d'une procuration spéciale à toute assemblée des Associés.

8.2.2. Les décisions des Associés sont passées dans la forme prévue par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou aux assemblées. Chaque assemblée d'Associés régulièrement constituée de la Société ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représentera la totalité des Associés de la Société.

8.2.3. Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par courrier recommandé à tous les Associés à l'adresse figurant dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette réunion. Si l'ensemble du capital social de la Société est représenté à l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis préalable. Dans le cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera envoyé aux Associés à l'adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions deviendront effectives si elles sont approuvées par la majorité tel que prévu par la loi pour les décisions collectives (ou sujette aux respects des quorums de majorité requis à la date des décisions). Des résolutions écrites unanimes peuvent être adoptées sans avis préalable.

8.2.4. Une assemblée générale sera convoquée (ou une résolution écrite sera soumise au vote) par le Conseil ou en son nom lorsque le Conseil le jugera utile (étant entendu qu'en cas d'Associé unique, un tel Associé unique pourra adopter des résolutions à tout moment).

8.2.5. Une assemblée générale des Associés sera valablement constituée si au moins 50,1% du capital social émis est représenté.

8.2.6. Sous réserve de dispositions légales différentes, les résolutions de l'assemblée générale des Associés (ou les résolutions écrites) seront adoptées aux majorités suivantes:

(i) les décisions des assemblées générales seront valablement adoptées à la majorité simple des Associés;

(ii) les décisions relatives à la modification des statuts seront valablement adoptées si elles sont approuvées par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis par la Société.

Art. 9. Exercice social - Comptes annuels.

9.1. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

9.2. Comptes annuels

Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le Conseil.

Les Comptes annuels sont à la disposition des Associés au siège social de la Société en accord avec les dispositions de la loi.

Art. 10. Allocation des résultats.

10.1. Chaque année, du profit net annuel déterminé en accord avec les dispositions légales et comptables, cinq pour cent (5%) sera alloué à une réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque (et aussi longtemps) que le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social de la Société.

10.2. Le solde pourra être distribué aux Associés par décision d'une assemblée générale ou, le cas échéant, par décision de l'Associé unique.

10.3. L'assemblée générale ou le cas échéant, l'Associé unique peut décider de déclarer et payer des dividendes intermédiaires sur la base de comptes préparés par le Conseil, indiquant que des fonds suffisants existent pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits nets réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés des profits reportés et réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et sommes à allouer à la réserve légale.

10.4. Toutes les distributions faites en accord avec ce qui est exposé ci-dessus ne pourront être faites qu'en accord avec les dispositions de l'Article 6.

10.5. Le compte de prime d'émission disponible pourra être distribué aux Associés sur décision de l'assemblée générale ou, le cas échéant, sur décision de l'Associé unique, en accord avec les dispositions de l'Article 6. L'assemblée générale des Associés, ou le cas échéant, l'Associé unique peut aussi décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission à la réserve légale.

Art. 11. Dissolution – Liquidation.

11.1. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou la banqueroute de l'Associé unique.

11.2. Hormis le cas de dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne pourra avoir lieu que suite à une décision de l'assemblée générale ou, le cas échéant, une décision de l'Associé unique, en accord avec les dispositions appropriées de la loi.

11.3. Lors de la dissolution de la Société, la Liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale ou, le cas échéant, l'Associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

11.4. Dans le cas d'une Liquidation, tout Surplus de Liquidation disponible après le paiement de toutes les dettes et engagements de la Société sera distribué aux Associés en conformité avec l'Article 6.

Art. 12. Définitions.

12.1. Dans les présents Statuts, les termes suivants auront les significations suivantes lorsqu'ils commenceront par des majuscules:

Affilié signifie:

(a) pour ce qui concerne toute personne, toute autre personne qui contrôle, est contrôlée par ou est sous un contrôle commun avec cette première personne et où le contrôle est la possibilité soit, au travers de la possession de valeurs mobilières portant des droits de vote, soit par contrat ou autrement, de contrôler la gestion et les politiques de cette autre personne;

(b) sans limitation de ce qui a été énoncé ci-dessus, par rapport à chaque fonds d'investissement (qu'il soit structuré comme une limited partnership, un unit trust ou autre véhicule), tout autre fonds qui est géré ou conseillé par le gestionnaire ou conseiller du premier fonds ou un Affilié d'un tel gestionnaire ou conseiller (au sens du paragraphe (a) ci-dessus); et

(c) sans limitation de ce qui précède, par rapport à un nommée, le bénéficiaire effectif pour lequel le nommée détient des parts sociales ou un autre nommée du même bénéficiaire.

Catégorie A signifie des Parts de la catégorie A, divisés en Parts de Classe A1, Parts de Classe A2, Parts de Classe A3, Parts de Classe A4 et Parts de Classe A5;

Catégorie B signifie des Parts de la catégorie B, divisés en Parts de Classe B1, Parts de Classe B2, Parts de Classe B3, Parts de Classe B4 et Parts de Classe B5;

Catégorie C signifie des Parts de la catégorie C, divisés en Parts de Classe C1, Parts de Classe C2, Parts de Classe C3, Parts de Classe C4 et Parts de Classe C5;

Catégorie signifie Catégorie A, Catégorie B et Catégorie C (suivant le contexte);

Classes signifie les classes de Parts émises à un moment donné et Classe signifie chacune d'entre elles;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date de Compte Intérimaire pertinente;

Conseil signifie le conseil de gérance de la Société;

Date d'Annulation a la signification tel que figurant à l'Article 5.3.4;

Date de Compte Intérimaire signifie la date se situant au plus tôt cinq (5) jours avant la date de rachat et d'annulation de la ou des Classes de Parts pertinentes;

Date de Paiement signifie la date à laquelle la Distribution est payée (ou va être payée) aux Associés;

Distribution Actuelle a la signification qui lui est donné à l'Article 6.1;

Distribution signifie toute déclaration de dividendes ou d'autres distributions, réduction de capital social ou de prime, rachat et annulation d'une ou de plusieurs Classes pour une contrepartie supérieure à \$1,00, ou distribution d'un Surplus de Liquidation;

Gérants signifie les membres du Conseil et Gérant désigne n'importe lequel d'entre eux;

Gérants de l'Investisseur signifie les Gérants Cinven, les Gérants CVC et les Gérants Oak Hill (ou l'un d'entre eux le cas échéant);

Groupe signifie (i) la Société et ses filiales de temps à autre; et (ii) la société finale de contrôle détenant 100 pour cent (le cas échéant) de la Société de temps à autre; et (iii) toute autre personne qui de temps à autre est une filiale de la même société finale détenant 100 pour cent (le cas échéant);

Holdco signifie Avolon Aerospace Limited, une société exemptée constituée selon les lois des Iles Cayman (enregistré sous le numéro 233212), dont le siège social se trouve à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands;

Instruments d'Associés signifie (i) des Parts, ou tous autres droits de souscription ou de conversion en Parts; et (ii) emprunts de longue durée ou tout autre instrument de créance émis par un Membre du Groupe, mais exclut tout instrument de dette et warrant émis par des tiers fournissant du financement;

Jour Ouvrable signifie tout jour (autre qu'un samedi ou dimanche) pendant lequel les banques sont généralement ouvertes pour affaires en Irlande, au Luxembourg, à Jersey, aux Iles Cayman et en Angleterre;

Liquidation signifie la dissolution et liquidation de la Société;

Surplus de Liquidation signifie le montant devant être distribué en tant que surplus de liquidation par la Société aux Associés après que toutes les dettes, engagements, charges et frais de liquidation auront été payés, mis en réserve ou dûment provisionnés;

Membre du Groupe signifie un membre du Groupe;

Introduction en Bourse signifie collectivement l'admission à la cote au New York Stock Exchange, NASDAQ, au Hong Kong Stock Exchange, au London Stock Exchange, ou au Marché d'Investissement Alternatif (Alternative Investment Market) du London Stock Exchange de tout ou partie du capital social de la Société (après conversion de la Société en une forme de société pouvant être cotée) ou de Holdco, ou de tout ou partie du capital social d'une société contrôlant la Société ou Holdco et constituée aux fins d'une telle admission à la cote.

Montant d'Annulation de la Catégorie A signifie à la Date d'Annulation, un montant exprimé en US\$, correspondant au montant des Distributions découlant de l'annulation et du rachat en conformité avec les présents Statuts de Parts de la Catégorie A;

Montant d'Annulation de la Catégorie B signifie à la Date d'Annulation, un montant exprimé en US\$, correspondant au montant des Distributions découlant de l'annulation et du rachat en conformité avec les présents Statuts de Parts de la Catégorie B;

Montant d'Annulation de la Catégorie C signifie à la Date d'Annulation, un montant exprimé en US\$, correspondant au montant des Distributions découlant de l'annulation et du rachat en conformité avec les présents Statuts de Parts de la Catégorie C;

Montant d'Annulation signifie le Montant d'Annulation de la Catégorie A, le Montant d'Annulation de la Catégorie B et le Montant d'Annulation de la Catégorie C (selon ce qu'implique le contexte);

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (y inclus les profits reportés) augmentés par (i) toute prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) le montant de toute réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à une ou des Classes de Parts à annuler, mais réduite de (i) toute perte (y inclus les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui vont être réparties dans une ou des réserves en conformité avec les dispositions légales ou des Statuts, chaque fois tel que prévu dans les Comptes intermédiaires (sans, afin d'éviter tout doute, un double comptage) de telle manière à ce que:

$$MD = (PN + P + RC) - (PE + RL)$$

où

MD = Montant Disponible

PN = profits nets (y compris les motifs reportés)

PE = pertes (y compris les pertes reportées); et

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables;

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la ou les Classes de Parts à annuler; et

RL = toutes sommes qui doivent être placées en une ou des réserves en conformité avec les dispositions légales ou les présents Statuts;

Participation de Contrôle signifie en relation avec une personne:

(a) la détention ou le contrôle (directement ou indirectement) de parts dans cette personne représentant plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote pouvant être exercés lors d'assemblées générales de cette personne appelées à se prononcer sur tous, ou presque tous les sujets; ou

(b) le droit de nommer ou révoquer des administrateurs de cette personne ayant une majorité des droits de votes pouvant être exercés lors des réunions du conseil d'administration de cette personne appelées à se prononcer sur tous ou presque tous les sujets,

Valeur d'Annulation d'une Part de Classe A signifie une proportion du Montant d'Annulation de la Catégorie A au pro rata du nombre total de Parts de la Catégorie A (étant les Parts de Classe A1, Parts de Classe A2, Parts de Classe A3, Parts de Classe A4 et/ou Parts de Classe A5 (selon ce qui est applicable)) qui sont rachetées et annulées à la Date d'Annulation, exprimée comme valeur par Part en US\$ arrondie au plus près de US\$0.01;

Parts de Classe A1 signifie les Parts de la classe A1 et Part de Classe A1 signifie n'importe quelle de ces parts;

Parts de Classe A2 signifie les Parts de la classe A2 et Part de Classe A2 signifie n'importe quelle de ces parts;

Parts de Classe A3 signifie les Parts de la classe A3 et Part de Classe A3 signifie n'importe quelle de ces parts;

Parts de Classe A4 signifie les Parts de la classe A4 et Part de Classe A4 signifie n'importe quelle de ces parts;

Parts de Classe A5 signifie les Parts de la classe A5 et Part de Classe A5 signifie n'importe quelle de ces parts;

Valeur de d'Annulation d'une Part de Classe B signifie une proportion du Montant d'Annulation de la Catégorie B au pro rata (par Part) du nombre total de Parts de la Catégorie B (étant les Parts de Classe B1, Parts de Classe B2, Parts de Classe B3, Parts de Classe B4 et/ou Parts de Classe B5 (selon ce qui est applicable)) qui sont rachetées et annulées à la Date d'Annulation, exprimée comme valeur par Part en US\$ arrondie au plus près de US\$0.01;

Parts de Classe B1 signifie les Parts de la classe B1 et Part de Classe B1 signifie n'importe quelle de ces parts;

Parts de Classe B2 signifie les Parts de la classe B2 et Part de Classe B2 signifie n'importe quelle de ces parts;

Parts de Classe B3 signifie les Parts de la classe B3 et Part de Classe B3 signifie n'importe quelle de ces parts;

Parts de Classe B4 signifie les Parts de la classe B4 et Part de Classe B4 signifie n'importe quelle de ces parts;

Parts de Classe B5 signifie les Parts de la classe B5 et Part de Classe B5 signifie n'importe quelle de ces parts;

Valeur de d'Annulation d'une Part de Classe C signifie une proportion du Montant d'Annulation de la Catégorie C au pro rata (par Part) du nombre total de Parts de la Catégorie C (étant les Parts de Classe C1, Parts de Classe C2, Parts de Classe C3, Parts de Classe C4 et/ou Parts de Classe C5 (selon ce qui est applicable)) qui sont rachetées et annulées à la Date d'Annulation, exprimée comme valeur par Part en US\$ arrondi au plus près de US\$0.01;

Parts de Classe C1 signifie les Parts de la classe C1 et Part de Classe C1 signifie n'importe quelle de ces parts;

Parts de Classe C2 signifie les Parts de la classe C2 et Part de Classe C2 signifie n'importe quelle de ces parts;

Parts de Classe C3 signifie les Parts de la classe C3 et Part de Classe C3 signifie n'importe quelle de ces parts;

Parts de Classe C4 signifie les Parts de la classe C4 et Part de Classe C4 signifie n'importe quelle de ces parts;

Parts de Classe C5 signifie les Parts de la classe C5 et Part de Classe C5 signifie n'importe quelle de ces parts;

Associé ou détenteur de Parts signifie un détenteur de Parts de la Société tel qu'inscrit dans le Registre des Associés;

Parts signifie toutes les parts sociales émises par la Société et Part signifie l'une des Parts;

personne ou entreprise signifie tout individu, entreprise, société, société de personne, limited partnership, trust, association dûment constituée ou de fait, association momentanée, société de capital, société à responsabilité limitée, autorité gouvernementale (y inclus un gouvernement ou une subdivision politique ou une agence de celui-ci) ou toute autre entité juridique de toute sorte dans toute juridiction, et inclura son successeur (par fusion ou autrement) ou ayant-droit d'une telle entité,

Président signifie le président du Conseil;

Produits de Vente Exclus signifie les produits résultant de la vente et/ou du transfert de Parts (i) lors desquels une partie seulement des Associés transfère tout ou partie de leurs Parts au(x) cessionnaire(s) ou (ii) qui sont expressément autorisés par un pacte d'associés ou un accord semblable auxquels le ou les Associés sont parties (le cas échéant);

Produits de Vente signifie le montant perçu lors de la vente et/ou du transfert de Parts par un détenteur de Parts (à l'exclusion des Produits de Vente Exclus) exprimés en US\$;

Registre d'Associés signifie le registre des associés tenu au siège social de la Société en conformité avec l'Article 185 de la loi sur Sociétés;

Société signifie «Avolon Investments S.à r.l.»;

Sortie signifie une Vente ou une Introduction en Bourse;

Statuts signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre;

Surplus à la signification figurant à l'Article 6;

Valeur d'Annulation de Parts signifie la Valeur d'Annulation des Parts de Classe A, la Valeur d'Annulation des Parts de Classe B et la Valeur d'Annulation des Parts de Classe C;

Vente signifie la réalisation de l'acquisition (que ce soit au travers d'une transaction unique ou d'une série de transactions liées) par une personne, ou un Affilié, ou des personnes agissant de concert d'Instruments d'Associés et qui résulte dans l'acquisition d'une Participation de Contrôle dans la Société par ces personnes (qui ne détenaient pas une telle Participation de Contrôle auparavant) ou la cession de tous ou presque tous les avoirs du Groupe;

12.2. Toute référence dans les présents Statuts à \$, US\$ ou USD est une référence à la devise en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique.

Art. 13. Associé unique. Tant qu'un seul Associé détiendra toutes les Parts de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans ce cas les articles 200-1 et 200-2 entre autres, s'appliqueront.

Art. 14. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les Associés s'en remettent aux lois et règlements en vigueur.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, les parts sociales de catégorie B, divisées en cinq classes à savoir la classe B1 à B5, et déterminer les droits et obligations qui s'y rapportent par modification des statuts de la Société tel qu'indiqué à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société de dix-huit mille cinq cent et sept dollars des Etats-Unis et soixante-six cents (USD 18.507,66) à trente-huit mille six cent trente-quatre dollars des Etats-Unis et treize cents (USD 38.634,13) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales qui seront souscrites et payées entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans le tableau figurant à l'ordre du jour.

Les Nouvelles Parts Sociales susmentionnées sont souscrites par l'Associé Unique ici représenté par Maître Nora Filali, prénommée, en vertu d'une procuration attachée au présent acte. Le Prix de Souscription a été payé entièrement en

numéraire tel qu'indiqué dans le tableau figurant à l'ordre du jour. Une preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'allouer le Prix de Souscription à concurrence de vingt mille cent vingt-six dollars des Etats-Unis et quarante-sept cents (USD 20.126,47) au capital social et le solde de cent soixante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cinquante dollars des Etats-Unis (USD 169.483.050) à la prime.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de procéder à la refonte des Statuts de la Société tel que décrit à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Ace, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N . FILALI – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23747. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le quinze juin de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010088389/1145.

(100097943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

AltaLux Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.118.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AltaLux Italy S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010079380/11.

(100090691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Cameco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.998.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 JUIN 2010.

CAMECO LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010079422/13.

(100090558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Calmena Luxembourg Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 151.919.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58867 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010079411/10.

(100090678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

COLT Lux Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.940.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°58601 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010079418/10.

(100090607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Eurocharter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 104, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 36.834.

Les comptes annuels pour la période du 01/11/2002 au 31/10/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010079469/10.

(100090581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Cameros Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.766.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 31 mars 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a noté la démission de Monsieur Jerry Hilger en date du 1^{er} décembre 2009.

2. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

M. Francisco Javier Benito Martinez, Samaria 12, 10° Derecha, Madrid 28009, Espagne

M. Javier Claudio Benito Olalla, Samaria 12, 10° Derecha, Madrid 28009, Espagne

M. Ignacio Aragon Ramirez de Pineda, Don Ramon de la Cruz, 23, 28001 Madrid, Espagne

M. Pierre Etienne, 1 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Mme Michèle Berger, 3 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

M. Frédéric Fasel, 1 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2011.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2011.

Pour Cameros SICAV

Référence de publication: 2010079423/21.

(100090647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Diversified Growth Company en abrégé D.G.C., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 7.565.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 avril 2010

L'Assemblée Générale des Actionnaires a adopté les résolutions suivantes:

1. Approbation de la proposition du Conseil d'Administration de revoir sa composition, en ne renouvelant pas les mandats de Messieurs Hervé Burger et Henri Grisius de leur fonction d'Administrateurs.
2. Approbation de la nomination de Monsieur Paolo Faraone (74 Grand Rue, L-1660 Luxembourg) à la fonction d'Administrateur, pour une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2011.
3. Réélection des Administrateurs suivants:
Théo Limpach, 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,
Marc Hoegger, 98 rue de Saint Jean, CH – 1201 Genève,
Pierre-Yves Augsburg, 74 Grand Rue, L-1660 Luxembourg,
pour une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2011.
4. Reconduction du mandat de la société Audit & Compliance S.à r.l. à la fonction de Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Diversified Growth Company, en abrégé D.G.C.

Référence de publication: 2010079448/21.

(100090648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Confisio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 117.844.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2010079439/11.

(100090697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Definlux DFL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.308.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEFINLUX DFL S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010079445/11.

(100090696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 9.539.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2010, les mandats des Administrateurs MM. Frédéric WAGNER, Président, Drusbergstrasse 54, CH-8053 ZURICH, Massimo TRABÀLDO TOGNA, Vice-Président, Via A. Giussano 26, I-20145 Milan, Bruno PANIGADI, Secrétaire, Via T. Salvini, 4, I-20122 MILAN, Jean-Noël LEQUEUE, Chemin du Bois des Paresseux 30, B-6700 Arlon, Jean BODONI, dont la nouvelle adresse professionnelle est: route d'Esch 69, L-2953 Luxembourg, Americo BORTUZZO, Am Biirk, 2, L-6231 BECH et Robert HOFFMANN, rue Principale 51, L-2590 Neuhäusgen ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011. Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS, rue Henri M. Schnadt 10A, L-2530 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011. Le mandat de l'administrateur M.

Umberto TRABALDO TOGNA, Ch. Calandrini 6, CH-1231 CONCHES n'a pas été renouvelé. De ce fait le nombre des administrateurs a été réduit de huit à sept.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE SOUS FORME ABREGEE "COFI"

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2010079968/24.

(100090637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Socepal, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.536.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 4 juin 2010

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. La cooptation de M. Hugo FROMENT comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 23 octobre 2009 n'a pas été ratifiée.
3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 25 JUIN 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOCEPAL, société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010079602/22.

(100090621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Lux SIF Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.968.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

- Daniel VAN HOVE, Président
(résidant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy)
- Jean-François CAEYMAEX
(résidant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy)
- Antoine CALVISI
(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)
- Eric GRENOULLET
(résidant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy)

Réviseur d'Entreprises

DELOITTE S.A.

(ayant son siège social à L-2220 LUXEMBOURG, 506, rue de Neudorf)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010079529/26.
(100090586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Ibersports Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 115.694.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2010079504/11.
(100090698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

**Go Between Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Maïtrank S.A.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 138.231.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010079490/11.
(100090675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Malva Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3320 Berchem, 37, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.472.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079539/10.
(100090583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Macla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010079537/10.
(100090651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Gentleman Style S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 4, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.880.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010079489/10.
(100090582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.
